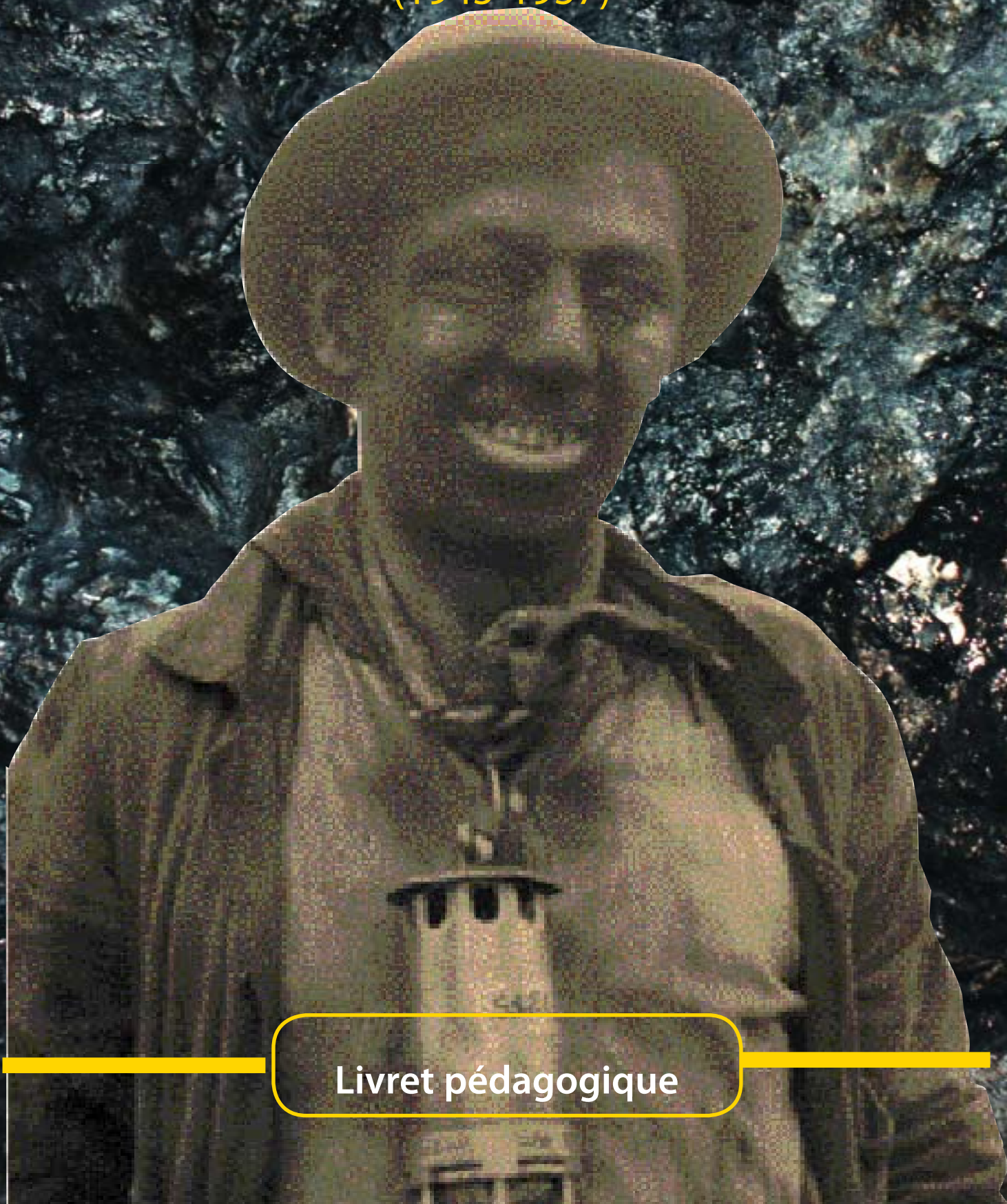




BLEGNY-MINE

La Bataille du Charbon

(1945-1957)



Livret pédagogique



Ce livret a été réalisé avec la collaboration, du Fonds Desarcy- Robijns; de Monsieur Camille Detraux, de l'Institut d'Histoire ouvrière, économique et sociale; du CEGES (Centre Guerres et Sociétés contemporaines), de Madame Laurence Hardenne, Secrétaire Générale des Amis de l'Université, de Madame Françoise Larochette et de Monsieur Jean Weytjens.



Sommaire

Introduction.....	p. 7
Dossier technique.....	p. 8
Fiche I : le charbon.....	p. 8
Fiche II : le contexte historique.....	p. 12
- La Question Royale.....	p. 12
- La reconstruction du pays.....	p. 15
- L'assainissement monétaire.....	p. 18
Fiche III : la Bataille du Charbon.....	p. 20
- Introduction.....	p. 20
- Un besoin urgent de charbon.....	p. 20
- Une sous-production chronique : les causes du mal.....	p. 21
- Des remèdes.....	p. 23
- La question de la main - d'oeuvre.....	p. 25
* L'amélioration du statut social du mineur.....	p. 25
* L'immigration.....	p. 27
* Les prisonniers de guerre allemands.....	p. 28
* L'immigration italienne.....	p. 29
- La CECA et la Bataille du Charbon.....	p. 34
- Le choc de Marcinelle.....	p. 36
- Les conséquences de la catastrophe de Marcinelle.....	p. 38
Exploitation pédagogique.....	p. 41
Bibliographie complémentaire.....	p. 48





Introduction

Quel serait le visage de la Belgique aujourd'hui - ou des pays voisins - si elle n'avait été marquée par l'exploitation du charbon?

Moteur de la révolution industrielle, source d'énergie indispensable avant l'exploitation intensive du pétrole, du gaz et du nucléaire, le charbon a modelé le paysage, façonné les mentalités, conditionné l'organisation de la vie sociale, amené une diversité culturelle extrêmement riche, et nous a permis d'atteindre, malgré deux guerres destructrices, un niveau de vie sans précédent. L'apogée de l'industrie charbonnière pourrait se situer vers 1955, lorsque les mineurs eurent - au prix de quels sacrifices - remporté la plus importante des batailles, celle du charbon.

Son histoire est inconnue de beaucoup. Elle revêt pourtant une importance capitale pour l'avenir des mines et des mineurs.

Nous vous proposons de la découvrir et, pourquoi pas, de compléter cette étude par une visite de Blegny-Mine, vous montrant que notre site est plus qu'un lieu d'excursion, et peut devenir un outil de travail et de mobilisation de nombreuses compétences pour l'élève.



Une affiche de propagande en faveur du métier de mineur. Document Blegny-Mine

Fiche I : le charbon

1) Introduction

Lorsque nous parlons aujourd'hui de charbon, peu de jeunes savent encore ce que cela représente exactement. Beaucoup s'imaginent, à l'image du lait qui vient, c'est certain, de la brique de lait, que le charbon vient.... eh oui, on ne sait pas bien d'où.

Nous vous suggérons donc en préambule un petit détour par l'histoire de la houille.

2) Quelques définitions

- Le charbon est un combustible solide, noir, tiré du sol ou obtenu par combustion du bois¹.
- L'appellation "charbon" ou d'une façon plus précise, "charbon fossile" s'applique à diverses roches d'origine végétale, composées principalement de carbone et généralement utilisées comme combustibles².
- On donne le nom de "charbon" aux roches qui renferment suffisamment de carbone pour être utilisables comme combustible. En fonction de la teneur en carbone, on distingue la tourbe, le lignite et la houille³.

3) La formation du charbon

C'est à la fin du Paléozoïque, au Carbonifère, il y a 300 millions d'années, que se forme le charbon, en quatre étapes.

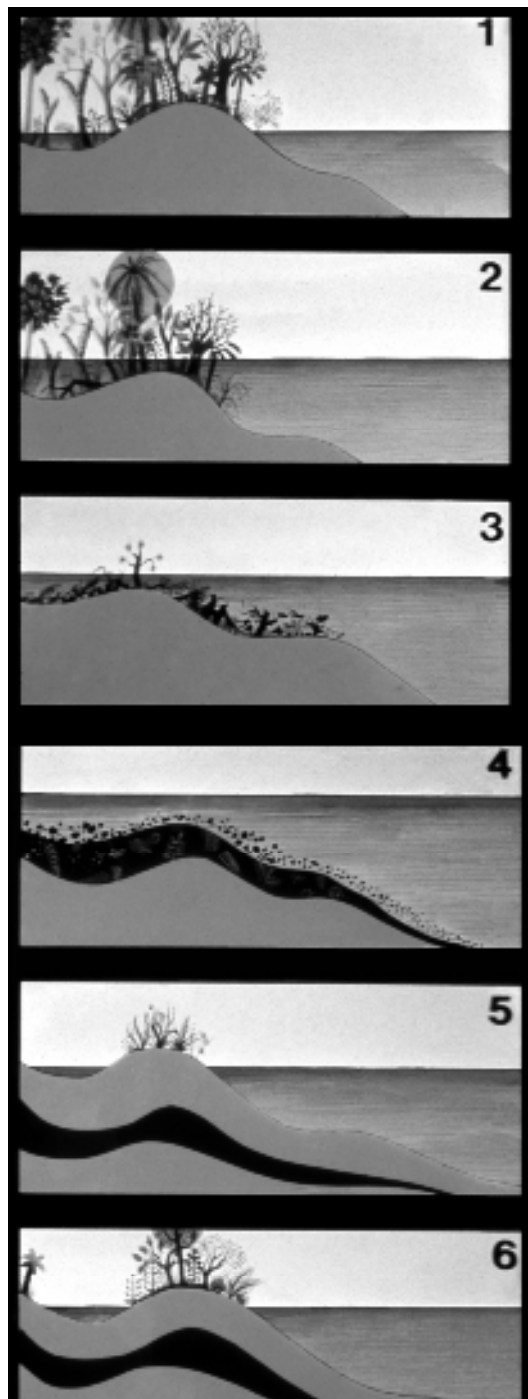
AGE (millions d'années)	ERE	PERIODE	EPOQUE	
1,5 26 65	CENOZOIQUE	Holocène		
		Pleistocène		
		Néogène		
		Paléogène		
136 190 225	MESOZOIQUE	Crétacé		
		Jurassique		
		Triasique		
280 345 395 435 500 570	PALEOZOIQUE	Permien		
		Carboniférien		Houiller
				Dinantien
		Dévonien	Dévonien supérieur	
			Dévonien moyen	
			Dévonien inférieur	
		Silurien		
Ordovicien				
Cambrien				

1. Dictionnaire Le Robert.

2. Le charbon, ce miracle de la nature et des hommes, dans L'Industrie charbonnière, n°13, novembre 1959, p.13.

3. Les charbonnages de France, Le charbon, t.1, Une matière énergétique. Colmar, 1988, p. 6.





1. Au départ de la forêt hercynienne, on retrouve d'énormes quantités de débris de végétaux - bois, écorces, feuilles, spores, algues microscopiques - qui s'accumulent dans un site géologique propice.
2. Ensuite, après affaissement du sol et invasion par les eaux, la forêt - les débris végétaux - meurt.
3. Ainsi à l'abri de l'air commence la fermentation du dépôt végétal ; lentement les sédiments végétaux s'enrichissent en carbone alors que diminue corrélativement la part des autres substances retenues.
4. Sur la couche végétale se dépose un sédiment minéral alluvionnaire qui forme le sol sur lequel va se reconstituer une nouvelle végétation.
- 5 et 6. Le cycle recommence.

Pour en savoir plus....

Deux théories probablement complémentaires cohabitent pour expliquer l'apparition de ces couches fossiles :

1. l'allochtonie : c'est l'eau qui a déposé la masse végétale dans les bassins de sédimentation;
2. l'autochtonie : la couche végétale est restée sur place. Le charbon apparaît sous la forme de couches superposées.



4) Charbon, vous avez dit charbons ?

Au cours de sa transformation, le futur charbon passe successivement par différents stades : tourbe, lignite et houille.



La **tourbe** est un produit spongieux de couleur brune qui brûle en dégageant peu de chaleur, mais beaucoup de fumée. Elle est constituée, en majeure partie, de végétaux tels mousses ou lichens. Elle s'extrait encore de nos jours dans certains marais de la Campine et des Hautes Fagnes liégeoises.



Le **lignite** est de couleur brun-noir. Il est plus compact que la tourbe. Il brûle assez difficilement en dégageant une odeur caractéristique ressemblant à celle du bitume chaud.



La **houille** est une roche noire relativement dure et de texture assez homogène. A l'exception d'un peu de tourbe et de lignite, les gisements de notre pays sont des gisements de houille. C'est la raison pour laquelle on confond communément houille et charbon. C'est il y a plus ou moins 300.000.000 d'années que s'est formés la houille

5) Houille, vous avez dit houilles ?

Selon leur nature, les charbons se comportent différemment lorsqu'on les chauffe. Ils perdent d'abord leur humidité puis dégagent un pourcentage (%) de matières volatiles (MV) : hydrogène, hydrocarbures ou cendres. Enfin leur masse, constituée de carbone, peut changer de volume en se ramollissant puis en gonflant. Les charbons sont donc classés en fonction de leur teneur en matières volatiles et de leur pouvoir calorifique. Pour les charbons cokéfiabiles, on retient cependant leur capacité de gonflement. On distingue trois principaux types de houilles.



Les caractéristiques des différentes catégories de houille.

Catégories de houille	Bassins producteurs	Teneurs en MV en %	Utilisation	Remarques
Anthracite	Liège et Charleroi	10 % et moins de 10% de MV	Utilisé pour le chauffage domestique	C'est le charbon le plus demandé mais ses réserves sont assez limitées
Les demis-gras et gras	L'ensemble des bassins belges	Entre 11 et 25 %	Utilisés pour la production de coke métallurgique	Appelés également "charbons à coke"
Les flambants (gras ou secs)	Campine, Borinage et Centre	Plus de 25% de MV	Utilisé dans les chaudières industrielles	C'est le charbon le moins cher et le plus abondant



Fiche II : le contexte historique

1) Introduction

Avant d'entrer de plain pied dans ce dossier pédagogique, il nous semble intéressant d'éclairer la " Bataille du Charbon" par le contexte historique dans lequel elle plonge ses racines. Pour ce faire, nous vous proposons d'axer cette seconde fiche sur trois événements majeurs de l'époque : la Question Royale, la reconstruction du pays et l'opération monétaire du Ministre des Finances Camille Gutt.

2) La Question Royale

Lorsque la défaite militaire se profile à l'horizon, le Roi et son gouvernement ne sont plus sur la même longueur d'onde. Le chef d'Etat croit que l'armée ayant accompli son rôle, la Belgique n'est plus en guerre. Le gouvernement pense par contre qu'il faut poursuivre la lutte aux côtés de la France et de la Grande-Bretagne. Son chemin le conduira en France d'abord, puis à Londres où il restera jusqu'à la Libération en septembre 1944.

Le roi veut partager le sort de ses soldats et se constitue prisonnier de guerre auprès des Allemands. Deux événements marqueront les esprits : son entrevue avec Hitler en novembre 1940 et surtout son mariage avec Lilian Baels. L'image du prisonnier est alors battue en brèche.

Les années de l'immédiate après-guerre voient s'opposer les partisans du roi et ses opposants. Le roi ne se trouvant pas en Belgique, la question de son retour est au centre de la politique intérieure belge.

Pendant plus de 5 ans, les tensions augmentent et sont renforcées par ce dont on espérait la solution : la consultation populaire qui voit une majorité de 57 % pour le roi mais qui divise la Belgique car les deux régions du pays ont voté différemment - le Nord pour le retour du roi, le Sud contre.

Le dénouement a lieu en 1950 quand Léopold III décide que le Prince Baudouin succédera à son père.

Document 1

Rapport sur le plan de grèves, le sabotage de la production ainsi que les atteintes portées à la liberté du travail en vue de faire obstacle au retour du roi Léopold III du 5 juillet au 3 août 1950 :

"(...) Jusqu'à présent, c'est une grève qui prend un caractère insurrectionnel contre le roi Léopold III. Si vous la laissez continuer, si vous ne parvenez à arranger cette question, cette grève insurrectionnelle sera le début d'une révolution (...)"

"(...) On admet le principe d'une marche sur Bruxelles des diverses régions du pays, notamment Bruxelles, Liège et Mons. On prévoit que les anciens (résistants) et même, les ex-combattants de l'Espagne républicaine seront mobilisés en vue de cette marche.

Le plan communiste vise un double but :

1. Incendier le château de Laeken et s'emparer de certains dépôts civils et centres vitaux.
2. Attaquer et déborder, si possible, le service d'ordre de la zone neutre. (...)"

Source : DUVIEUSART (J.), La question royale. Crise, dénouement : juin, juillet, août 1950, Bruxelles, CRISP, 1975, p.190.



Document 2

DISCOURS DU PREMIER MINISTRE BELGE
HUBERT PIERLOT RADIODIFFUSÉ DEPUIS PARIS
LE 28 MAI 1940 À 16 H 30.

(...) Passant outre à l'avis formel du gouvernement, le Roi vient d'ouvrir des négociations et de traiter avec l'ennemi (...). La faute d'un homme ne peut être imputée à la nation entière (...). L'acte que nous déplorons est sans valeur légale (...). Aucun acte du Roi ne peut avoir d'effet s'il n'est contresigné par un ministre (...). Le Roi, rompant le lien qui l'unissait à son peuple, s'est placé sous le pouvoir de l'envahisseur (...). Le Roi se trouve dans l'impossibilité de régner (...). Les pouvoirs constitutionnels du Roi sont exercés, au nom du peuple belge, par les ministres réunis en Conseil et sous leur responsabilité (...).

(D'après H.-F. VAN AAL, *Télé-mémoires : de Vleeshouwer, Gutt, Spaak*, Bruxelles, (1971), pp.86-87).

Document 3

L'ENTREVUE DE BERCHTESGADEN DU 19
NOVEMBRE 1940.

Le Roi, dans son entretien avec Hitler, a cherché avant tout à obtenir de ce dernier des garanties au sujet de l'indépendance de la Belgique (...). Si le Roi (...) avait obtenu ce qu'il souhaitait, le résultat aurait été l'annonce publique de la garantie donnée à l'indépendance future de la Belgique (...). Ceci eût fait éclater l'accord du Roi et du Führer sur l'idée que la guerre entre l'Allemagne et la Belgique était terminée. On ne demande (...) pas de garanties d'une puissance avec laquelle on est en guerre. (...) Hitler, par son refus, a tout sauvé.

Jean STENGERS, *Léopold III et le gouvernement : les deux politiques belges de 1940*, Paris-Gembloux, (1980), p. 161.

Document 4



"Mon sort sera le vôtre!"

Affiche socialiste pour le non à la reprise de l'exercice des fonctions royales par Léopold III, 1950 (D'après J. GÉRARD-LIBOIS et J. GOTOVITCH, op. cit., p. 230).

Document 5

L'article 82 de la Constitution du 7 février 1831 précise : si le Roi se trouve dans l'impossibilité de régner, les ministres, après avoir fait constater cette impossibilité, convoquent immédiatement les Chambres. Il est pourvu à la tutelle et à la Régence par les Chambres réunies.

L'article unique de la loi du 19 juillet 1945 relative à l'article 82 de la Constitution stipule : Lorsqu'il est fait application de l'article 82 de la Constitution, le Roi ne reprend l'exercice de ses pouvoirs constitutionnels qu'après une délibération des Chambres réunies constatant que l'impossibilité de régner a pris fin.

Document 6

Belges,

Vous savez ce qui se passe au delà du "Médan de Fer" ?
C'est le régime communiste dans toute sa beauté.

Comment y est-on arrivé ?

En TCHÉCOSLOVAQUIE, les communistes étaient minorité.
En BELGIQUE, aussi.

En HONGRIE, on a accusé tous les hommes d'être d'être des collaborateurs.

En BELGIQUE, on les appelle des Résistants.

En ROUMANIE, on a commencé par détruire le Roi.
En BELGIQUE, on essaie.

DANS TOUS CES PAYS, les socialistes, tout en se proclamant antistalinien, se sont laïcisés prendre dans l'engrenage communiste.

EN BELGIQUE, ils sont sur le chemin.

BELGES,

On vous dit : Pour la Monarchie — Contre Léopold III.

C'est faux !

Ce sera ou Léopold III ou la République Populaire.

Votez OUI

Propagande en faveur du oui à la reprise de l'exercice des fonctions royales par Léopold III, 1950 (D'après J. GÉRARD-LIBOIS et J. GOTOVITCH, *Léopold III : de l'an 40 à l'effacement*, Bruxelles, 1991, p. 229).



Document 7

9. **La consultation populaire du 12 mars 1950** (D'après M. TH. BITSCH, *Histoire de Belgique*, Paris, 1992, p. 233). Le 27 octobre 1949 au Sénat et le 8 février 1950 à la Chambre, les parlementaires votent la loi par laquelle les électeurs sont invités, le 12 mars 1950, à répondre par oui ou par non ou par un vote blanc à la question : « Êtes-vous d'avis que le roi Léopold III reprenne l'exercice de ses pouvoirs constitutionnels ? » Il y eut 10 % de votes blancs ou nuls. Sur les votes valables, les oui représentèrent 57, 68%, les non 42, 32 %. Après que la déclaration de cessation de l'impossibilité de régner * ait été obtenue le 20 juillet 1945 grâce aux votes PSC/CVP et à une voix libérale (tous les autres parlementaires avaient quitté la séance), Léopold III rentra le 22 juillet 1950. Face à la menace révolutionnaire brandie par P.-H. Spaak (27 juillet), le Roi accepta très difficilement, suite à la médiation de la Confédération nationale des prisonniers politiques de Belgique et ayants droit, l'attribution de l'exercice des pouvoirs constitutionnels au Prince Baudouin. Celui-ci prêta serment le 11 août 1950.



Racines du futur, t.IV, sous la direction de GENICOT (L.), GEORGES (J.), Bruxelles, 2000, p. 97.



Prestation de serment du nouveau roi le 21 juillet 1951.
Document extrait de MESNIL (Ch), *La Question Royale*, Bruxelles, 1978, p.120



3) La reconstruction du pays

La Libération du territoire, en septembre 1944, s'était opérée sans trop de dommages et comme le dit Fernand Baudhuin : "(...) on était sorti de l'occupation un peu comme d'un cauchemar ". En effet, les dégâts avaient été limités et l'ensemble du pays était demeuré quasi intact, ou du moins, dans l'état où l'avaient mis les bombardements aériens effectués par l'aviation alliée.

Toutefois, la situation devait empirer rapidement. En effet, personne n'avait envisagé l'hypothèse d'une retraite allemande sur la ligne Siegfried, ni le maintien des troupes allemandes en Hollande.

D'autre part, les Allemands mirent en action les armes à longues portées. Ces bombes volantes (V1) commencèrent à tomber sur notre pays à partir du 17 septembre 1944 à Liège et du 13 octobre à Anvers.

La situation devait encore s'aggraver lors de l'offensive des Ardennes qui débuta le 16 décembre. Tout l'est du pays fut ravagé. Il en résulta également un nouvel exode de la population des régions envahies ou menacées de l'être.

La conjugaison de ces événements plongea le pays, à partir du mois de janvier 1945, dans une situation difficile tant sur le plan social qu'économique.

a) La désorganisation des transports

Le point crucial résidait dans la désorganisation des moyens de communication et, en particulier, des chemins de fer. Ceux-ci avaient été spécialement visés par les bombardements alliés précurseurs du débarquement.

Document 8

Dans son rapport annuel pour l'année 1945, la SNCFB rapportait que :

"395 ponts affectés au passage des trains étaient détruits, dont 46 au cours de l'offensive des Ardennes. Environ 230 km de voies principales et 500 km de voies accessoires avaient été démontés ou démolis. (...) 64 cabines (haute tension) n'étaient reconstruites que provisoirement, et 90 autres étaient hors service, et remplacées par des installations de fortune (...) "

" De grands ateliers de cheminots avaient été détruits par les bombardements (...). Au total, 494 bâtiments étaient hors d'usage "

" Le matériel roulant était sévèrement atteint. Le parc enregistrait la disparition de 905 locomotives, de 300 voitures et de près de 65.000 wagons "

Source : BAUDHUIN (F.) , Histoire économique de la Belgique 1945- 1956, Bruxelles, 1958, p.25.



Document 9

Destructions causées par la guerre au patrimoine belge de 1940 à 1945			
Provinces	Km de routes endommagées	Ponts détruits	Bâtiments détruits ou endommagés
Anvers	4	61	157
Brabant	5	49	83
Flandre occ.	35	42	182
Flandre or.	24	44	103
Hainaut	5	28	192
Liège	160	110	60
Limbourg	520	125	123
Luxembourg	700	100	132
Namur	4	64	61
Total	1.457	623	1.097

Source : BAUDHUIN (F.), *Histoire économique de la Belgique 1945- 1956*, Bruxelles, 1958, p. 25.

Document 10

“(…) Les hostilités en 1940, les bombardements aériens ainsi que l’offensive allemande par les bombes volantes ont causé des dégâts considérables. Les plus graves ont été enregistrés dans le bassin fortement industrialisé de Liège où près de 1.300 bâtiments industriels et commerciaux doivent être considérés comme entièrement perdus. La région anversoise où, en raison des facilités de transport, se sont agglomérées de nombreuses exploitations industrielles, a également payé un lourd tribut qui se traduit par la destruction complète de quelque mille bâtiments industriels et commerciaux (…)”

Source : *Mémoire du gouvernement belge relatif aux pertes et dommages subis par la Belgique par suite de l’agression allemande, 1/10/1945*, CEGES, Archives C. Gutt, boîtes 56-60, farde 58.

Document 11

Destruction de bâtiments / villes endommagées par les bombardements (sans faubourg)	Sinistrés en 1940-1945	Existant en 1939
Louvain	7.012	10.287
Malines	7.942	17.860
Liège	21.687	31.088
Huy	1.984	4.529
Namur	1.130	6.167
Gand	10.878	46.274
Ostende	5.211	9.853
Courtrai	4.753	11.162
Tournai	7.449	10.111
Mons	2.359	8.596
Anvers	13.669	43.778

Source : *Mémoire du gouvernement belge relatif aux pertes et dommages subis par la Belgique par suite de l’agression allemande, 1/10/1945*, CEGES, Archives C. Gutt, boîtes 56-60, farde 58.



b) La famine

Entre 1945 et 1948, la Belgique allait être plongée dans une période de famine où tout le pays allait devoir se serrer la ceinture, c'était la période du rationnement avec son lot de distributions de tickets, de soupes populaires, de files devant les boucheries et les boulangeries

Document 12

"Depuis deux jours (...), les files ont recommencé à la porte des boulangeries et l'inquiétude est revenue chez les pauvres gens pour qui le pain est l'aliment essentiel. Cette situation est due à une diminution des arrivages de farine et de charbon ; 25% des boulangeries sont fermées parce que la farine n'arrive pas à cause de la neige et du gel".

STEPHANY (P.), 1945. *L'année de la fin du cauchemar et du commencement de l'après-guerre*, Bruxelles, 1995, p.13

Document 13

" Les Belges endurent des souffrances terribles. La majorité des citoyens de Bruxelles n'ont aucune espèce de chauffage et aucun moyen de préparer des repas chauds pour les enfants".

New-York Times, 31/01/1945.

Document 14

"En Belgique, 1/3 de la population est alimentée de manière irrationnelle".

Grenz Echo, 1^{er} décembre 1945, p. 1, col. 2.

Cette phrase (document 14) exprimée par le chef de la délégation belge lors de l'assemblée fondatrice de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) résume bien l'état de délabrement total dans lequel notre pays et son peuple se trouvaient au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.



Les files étaient monnaie courante au lendemain de la guerre. Document Ceges.



7776 - MONITEUR BELGE. — BELGISCH STAATSBLAU.

21 AOUT 1947. — Rationnement des denrées alimentaires pour le mois de septembre 1947.
(90^e période.)

Le Ministre du Ravitaillement et des Importations,
Vu l'arrêté-loi du 23 janvier 1945, modifié et complété par les arrêtés-lois des 14 et 18 mai et des 7 et 29 juin 1945, concernant
la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays,
Vu l'arrêté-loi du 30 janvier 1947 concernant la réglementation de la distribution des denrées alimentaires et des produits de première nécessité,
Arrête :

Article 1^{er}. Du 1^{er} au 30 septembre 1947 (90^e période du rationnement), la distribution des denrées alimentaires rationnées est fixée, suivant le tableau ci-dessous, contre remise de timbres d'impression bien orientés sur fond de garantie rouge foncé, portant la date du 1-IX-1947 :

Timbre valable.	PRODUITS.	Période de 30 jours.	
		Total de l'approvis- sionement.	Nombre de timbres nécessaires.
1	Pain et autres produits rationnés à base de farine (voir le 1 ^{er} de l'avis).	9 kg	15
3	Margarine	600 g	1
4	Beurre	350 g	1
5	Huile de table	2 dl ½ ou 230 g	1
6	Sucre (voir avis)	1 kg 200	1
10	Viande fraîche, congelée, ou charcuterie (chiffres 10 et X) (voir avis.)	1 kg 500	1

4) L'assainissement monétaire

Le spectre de l'inflation héritée de l'entre-deux-guerres conduisit à des mesures parfois spectaculaires. Ainsi, en Belgique, l'opération de Camille Gutt, alors Ministre des Finances, permit, dès octobre 1944, par le remplacement du papier-monnaie, couplé à un blocage des avoirs en banque et des comptes-chèques postaux, puis à un déblocage de ceux-ci, de contrôler la masse monétaire et d'éviter une inflation galopante.

Document 16

“ Dès 1942, nous nous étions préoccupés de l'état dans lequel nous trouverions la Belgique au moment de la libération (...). Cette inflation était pour moi une hantise. Je me rappelais celle de l'Allemagne à partir de 1918 (...). Pour confirmer mes craintes, les Américains me parlèrent d'imprimer, pour les armées d'occupation, des billets de dix et de cinq francs ; pour moi, c'était le commencement de la fin. Dès le début 1943, j'en savais assez pour établir un plan. Il constituait un tout (...): dépôt et (...) blocage des billets (...), déclaration des titres, des avoirs en or et en devises étrangères, des autres biens à l'étranger, des contrats d'assurance (...), contrôle des banques et des changes. L'opération monétaire proprement dite (...) consistait en une contraction de la circulation monétaire sous ses formes essentielles : billets et dépôts (...).



Première étape : les billets perdaient tout cours légal, devaient être déclarés, puis déposés, à l'exception des billets de 50 francs et moins (...) . Chaque propriétaire de billets anciens pouvait pourtant les échanger contre des billets nouveaux à concurrence de 2000 francs. Les comptes de dépôt et d'épargne cessaient d'être disponibles (sauf dans des limites modestes). Deuxième étape : le ministre (des Finances) devait libérer (...) une nouvelle tranche dont il fixerait le montant (...). Troisième étape : le solde de ces comptes (...) était divisé en deux tranches (...). La première était temporairement indisponible; la deuxième définitivement bloquée (...).

Résultat (...) : l'occupation allemande avait fait monter le stock monétaire de 63 milliards d'avant-guerre à 186 milliards au moment où nous sommes revenus en Belgique (...). De ces 186 milliards, nous en avons prélevé 105, de ces 105, 42 ont été bloqués provisoirement; les autres, ceux de moins de 5000 francs qui ont été donnés à chaque déposant pour parer aux besoins les plus pressés (...) ont été bloqués définitivement.

GUTT (C.), La Belgique au carrefour, 1940-1944, Paris, 1971, pp. 169-171 et 177.



Photo Camille Gutt. Document CEGES.



Fiche III : la Bataille du Charbon

1) Introduction

Au charbon...

La Bataille du Charbon est une période assez mal connue de notre Histoire. Cette fiche se propose de mieux la faire connaître, mais aussi de montrer que le charbon est bien plus qu'un symbole du passé, il est encore une source énergétique importante à l'heure actuelle. Ses dérivés (tels les huiles lourdes, l'ammoniaque... ou encore l'aspirine), nous accompagnent dans la vie de tous les jours.

La période qui succède immédiatement à la Deuxième Guerre mondiale exige une reconstruction intensive ; en découle la nécessité de renforcer les capacités industrielles et donc énergétiques. Il s'agit de la "bataille du charbon" : l'objectif consiste à produire, comme avant 1940, plus de 100.000 tonnes de charbon par jour. L'industrie charbonnière revêt dans ce contexte un caractère tout à fait stratégique en tant que fournisseur d'énergie à bon marché pour le reste de l'économie nationale. Par ce biais, on tente de raffermir la position concurrentielle de la production belge sur les marchés extérieurs.

2) Un besoin urgent de charbon

Document 17

"La situation du pays reste difficile. Elle ne sera maîtrisée qu'au prix d'efforts individuels, de courage collectif et de sacrifices civiques (...).

C'est un truisme de dire que le charbon est, pour la Belgique, aussi indispensable que le pain. L'industrie charbonnière est à la base de notre activité économique. Aussi le gouvernement n'a-t-il pas hésité à inscrire cette question vitale en tête de son programme. Pour la résoudre, il estime nécessaire de concentrer, en une seule main, tous les services (mineurs) (...).

La production de celui-ci (le charbon) doit être augmentée. Elle le sera. Nos mines ont besoin d'une main-d'oeuvre qualifiée. Le statut de l'ouvrier mineur, à l'achèvement duquel le gouvernement s'est immédiatement attelé, contribuera à fournir aux charbonnages le personnel qu'ils requièrent. (...)

Le gouvernement achèvera et complètera l'oeuvre entreprise dans le domaine de la sécurité sociale des mineurs (...).

(...)Le ravitaillement du pays doit être assuré. Pour cela, il faut mobiliser toutes nos ressources intérieures, les distribuer de manière rationnelle et équilibrée."

Discours d'Achille Van Acker, dans Annales Parlementaires-Chambre des Représentants, 14/02/1945, p. 154, col. 1 et 2.

Document 18

"Il (Achille Van Acker) découvrit rapidement que la clé du problème économique était le charbon, et c'est ainsi que lorsqu'il constitua son cabinet le 11 février 1945, il prit outre la Présidence du Conseil, le Département du Charbon."

Source : BAUDHUIN (F.), op.cit. p.52.



Document 19

“Le (...) problème urgent était celui du charbon, qui devait s’avérer difficile à résoudre en Belgique comme partout ailleurs. Sous l’occupation, on se félicitait de voir la production charbonnière baisser puisque c’était l’occupant qui pâtissait surtout. On se doutait qu’il serait particulièrement difficile de la faire remonter au lendemain de la guerre. Cependant, on avait à ce sujet une certitude : il fallait du charbon au point de départ de la restauration. C’était le premier problème à résoudre, et le Gouvernement rentré de Londres ne vit pas le danger, il ne prit l’affaire en main qu’avec un retard lourd de conséquences. Mais finalement, on comprit, et lorsque le 11 février 1945, M. Van Acker constitua son cabinet, il prit le titre de Ministre du Charbon.”

Source : BAUDHUIN (F.) op. cit, p. 33.

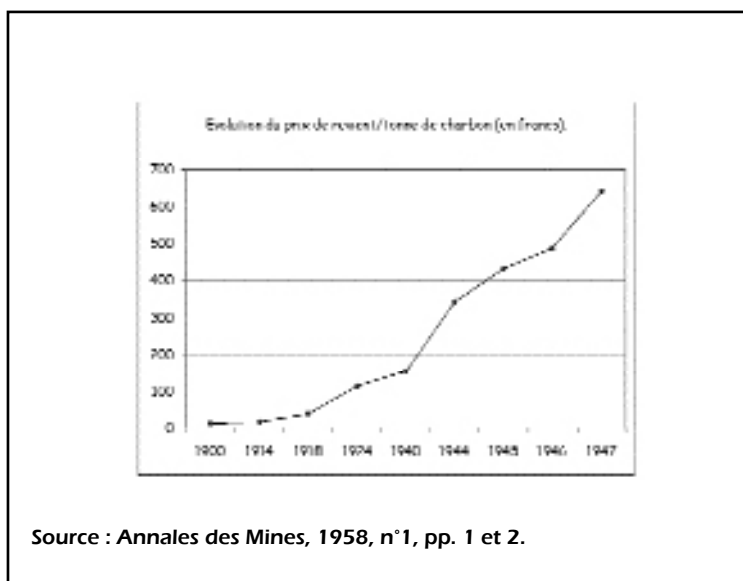


Croquis d'Achille Van Acker, l'instigateur de la "Bataille du Charbon" en Belgique.

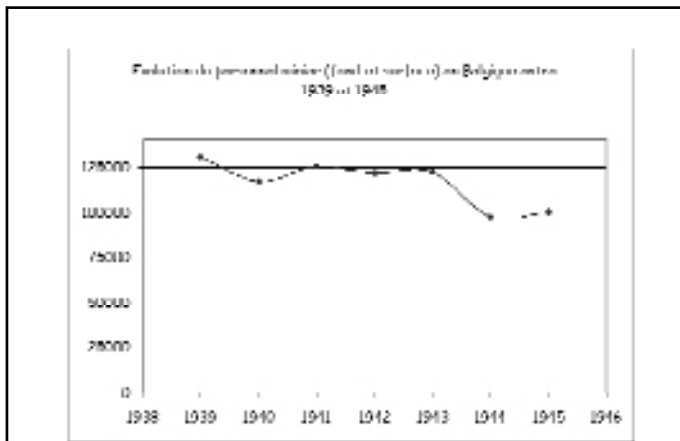
Extrait de La Cité Nouvelle, 19, 20, 21 mai 1945.

3) Une sous-production chronique : les causes du mal

Document 20



Document 21



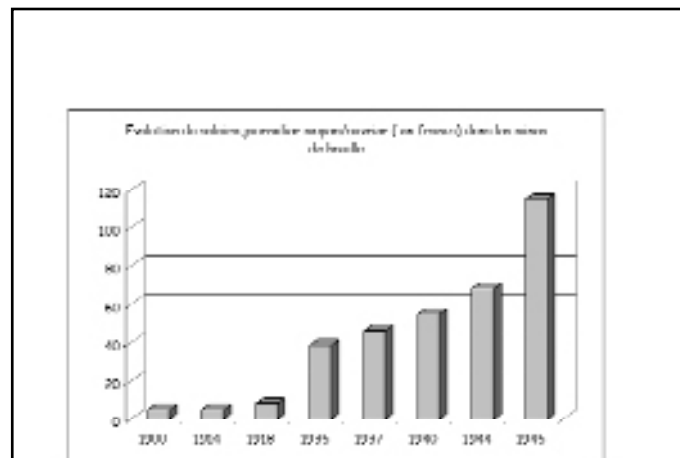
Source : Annales des Mines, 1949, t.XLVIII, pp.52-54. - Expertise du Conseil National des Charbonnages, Bassin de Liège, janvier 1948, dans Papiers Henry Delrée, boîte 9, Archives de l'Etat de Liège.

Document 22

“Nous croyons pouvoir affirmer (...) que pour surmonter le dégoût des ouvriers belges pour le métier de mineur, c’est aux conditions générales de travail qu’il faudrait songer, aux salaires, aux heures de travail, à l’hygiène et à la sécurité.”

Source : DELATTRE (A.), *Mes souvenirs*, Cuesmes, 1957, p.256.

Document 23



Source : Annales des Mines, 1949, pp. 52-54.

Document 24

“Il y a d’abord l’état physique des mineurs, et ensuite l’état de nos charbonnages. En ce qui concerne l’état physique déficient des mineurs, le nombre considérable des invalides en est une preuve incontestable. Les ouvriers mineurs qui ont travaillé pendant toute la guerre sont sous-alimentés et épuisés (...)”

Source : Interpellation de M. Beaufort, député socialiste, dans *Annales Parlementaires*, 18/04/1945, p. 377, col. 1.

Document 25

“L’absentéisme s’est aggravé. De 8 % en 1939, les absences étaient montées à près de 20 % à certaines époques. L’absentéisme se fait surtout sentir parmi les ouvriers abatteurs. C’est grave car l’ouvrier abatteur est le moteur de la production (...)”

Source : intervention d’Achille Delattre, Ministre de l’Energie et des Combustibles, dans *Annales Parlementaires-Chambres des représentants*, 28/01/1947, p.3.

Document 26

“Il y a (...) l’état de nos charbonnages; l’entretien a été presque inexistant; les patrons, harcelés par l’occupant pour produire et fournir tant de tonnes de charbon que l’exigeait l’occupant, ont, pour satisfaire l’ennemi, poussé tout à la production et négligé l’entretien; les voies sont dans un état lamentable.”

Source : Interpellation de M. Beaufort, in *Annales Parlementaires-Chambre des Représentants*, 18/04/1945, p. 337, col. 1.



4) Des remèdes

Document 27

Les conclusions générales du rapport d'expertise le Conseil National des Charbonnages recommandent comme solutions au problème charbonnier les remèdes suivants :

- 1) accorder d'urgence aux charbonnages la compensation de leurs pertes (...) afin de retrouver leurs capacités de restauration;
- 2) une politique rapide et prioritaire de logement qui leur permet de recruter de la main-d'oeuvre stable et de rétablir en même temps une production plus élevée;
- 3) une politique des prix axée sur la valeur réelle des produits."

Source : Expertise du Conseil National des Charbonnages, Bassin de Liège, janvier 1948, dans Papiers Henry Delrée, boîte 9, Archives de l'Etat de Liège.

a) Nationalisation

Document 28

"Le remède aux difficultés de l'Industrie des Mines: la nationalisation (...) . Je continue à penser que la seule reprise des mines par l'Etat et leur exploitation par le moyen d'un organisme libre et, si besoin est, dans certains cas, sans profit, peut donner une solution définitive et complète au grave problème qui est posé à l'industrie charbonnière belge."

Source : DELATTRE (A.), *Mes souvenirs*, Cuesmes, 1957, p.277.

Document 29

"Une première proposition de loi sur la nationalisation des charbonnages fut déposée le 28 août 1945 par les députés Glineur et Lahaut. Une deuxième le fut le 31 août 1945, par le député socialiste Delattre: elle tendait à créer une Société nationale des mines de Belgique. Aucune ne fut adoptée. Lors du troisième ministère Van Acker (mars 1946- juillet 1946), le Gouvernement elabora un (...) projet, prévoyant la fusion des charbonnages de chaque bassin, et la création d'un Conseil national de contrôle. (...) C'est finalement un autre projet gouvernemental, déposé par De Groote, ministre (P.S.B.) du Rééquipement national dans les cabinets Huysmans et Spaak (août 1946-mars 1947 et mars 1947 - août 1949) qui fut adopté par les Chambres en juillet 1947. S'il ne réformait pas l'industrie charbonnière, il créait les organes capables de préparer les conditions de la réforme : le Conseil National des Charbonnages et l'Institut National de l'Industrie Charbonnière.

Source : SUNOU (Ph.), *Les prisonniers de guerre allemands en Belgique et la bataille du Charbon, 1945-1947, Bruxelles, 1980, pp. 8 et 9.*



Document 30

“ Le Conseil National, son rôle (sic) : de procéder à un examen approfondi de la répartition géographique des concessions minières, de l'état des travaux du fond et de l'équipement de chacune des exploitations; de faire rapport, à la suite, de cet examen, sur tous remembrements et fusions de charbonnages qu'il reconnut nécessaires pour augmenter le volume de la production ou pour diminuer le coût (...).”

“L'Institut National de l'Industrie Charbonnière, son rôle (sic) : de coordonner et de provoquer l'étude du point de vue scientifique de tous les problèmes d'ordre technique, économique, social ou professionnel relevant de l'industrie charbonnière ; de réunir et de tenir à jour une documentation précise sur les utilisations de la houille ; de promouvoir et subsidier toutes les recherches scientifiques, techniques et technologiques relatives à l'exploitation des mines et susceptibles notamment d'améliorer la production charbonnière, le rendement du travail, l'hygiène et la sécurité”.

Source : DELATTRE (A.), *Mes souvenirs, Cuesmes, 1957, p.273.*

b) La politique des prix du charbon

Documents 31 et 32

“L'exploitation des charbonnages est nettement déficitaire (...). Pourquoi ce déficit ? Uniquement parce que le prix de vente moyen est trop bas. Le Gouvernement le limite, en effet, à 320 francs la tonne, alors que le charbon anglais (...) reviendrait au moins à 450 francs .”

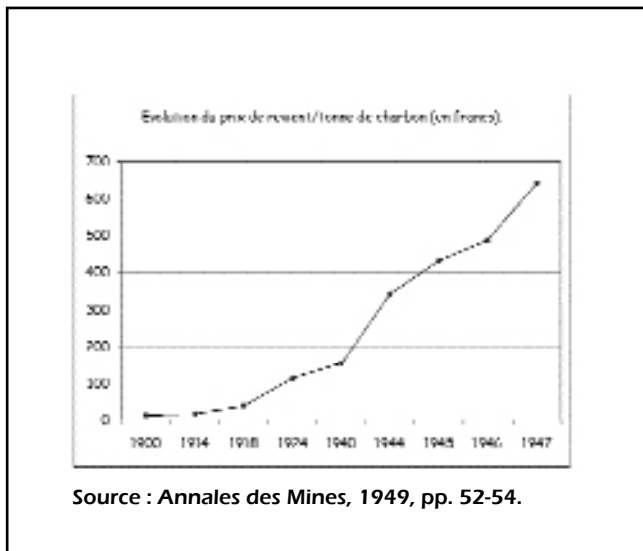
Source : *Le Pourquoi Pas ?*, n° 1391, 27/07/1945.

“Les gouvernements successifs pratiquèrent une politique de charbon à bon marché, afin que nos industries exportatrices puissent se présenter sur les marchés nationaux et surtout internationaux, dans une position concurrentielle favorable. C'est ainsi que l'Etat imposa aux charbonnages des prix de vente maxima : le prix de départ mine a été fixé, par l'arrêté du 27 septembre 1944, à un prix moyen de 320 F par tonne. L'arrêté ministériel du 12 mars 1945 a rectifié le prix de certaines qualités. Le prix moyen a été porté le 1er juillet 1946 à 480 F la tonne et à 629 F le 1^{er} mars 1947 pour les charbons industriels, et à 639 F, le 16 mars 1947 pour les charbons domestiques, cette dernière hausse étant destinée à compenser la suppression de tous les subsides à l'industrie charbonnière. Les prix de vente restaient toujours, d'après les patrons charbonniers, inférieurs à ceux de revient. La différence leur était versée sous forme de subventions.

Source : SUNOU (Ph.) , *Les prisonniers de guerre allemands en Belgique et la bataille du Charbon, 1945-1947, Bruxelles, 1980, p. 6.*



Document 33



Document 34



Ci-dessus, le coût de la charge salariale.

Source : L'importance des charges salariales dans le prix de revient des charbonnages, dans L'industrie charbonnière, n°6, février 1958, pp. 13-15.

c) La subsidiation

Document 35

“L'Etat subsidiait les charbonnages à raison de la différence entre le prix de revient et celui de vente. Le 1^{er} mars 1947, il supprimait les subsides et obligeait les mines bénéficiaires à céder aux autres une partie de leurs gains (...) . Le 24 décembre 1947, il (le Gouvernement) intervenait à nouveau en créant un “Fonds de solidarité” qu'il contribuait à alimenter. ”

Source : DELATTRE (A.), Mes souvenirs, Cuesmes, 1957, p. 255.

5) La question de la main-d'oeuvre

Nous avons déjà abordé ci-dessus (pages 28 à 30) les causes du manque de main-d'oeuvre. Il nous reste à voir les remèdes apportés à ce problème: l'amélioration du statut social des mineurs et l'immigration.

a) L'amélioration du statut social du mineur

Document 36

“Les conditions de travail s'apprécient aussi, bien entendu, en fonction des garanties de bien-être social que procure l'emploi. Pendant très longtemps et pour ainsi dire par tradition, le métier de mineur resta, à cet égard, parmi les moins enviables. A lire les anciens règlements (...) on s'aperçoit que le houilleur était pratiquement sans recours contre les licenciements abusifs, les salaires insuffisants ou irrégulièrement payés, la maladie”.

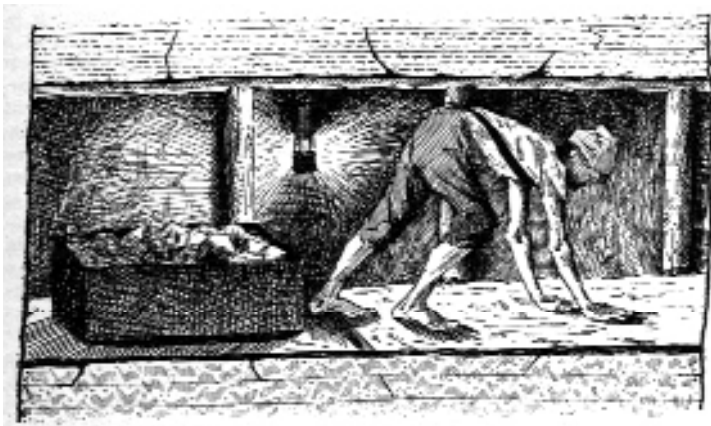
Source : GAIER (C.), Huit siècles de houillerie liégeoise. Histoire des hommes et du charbon à Liège. Liège, 1988, p.188.



Document 37

“Dès le début du siècle va s’élaborer en Belgique toute une législation visant à assurer la protection sociale des travailleurs, parmi lesquels les mineurs furent souvent à l’avant-garde des garanties obtenues”.

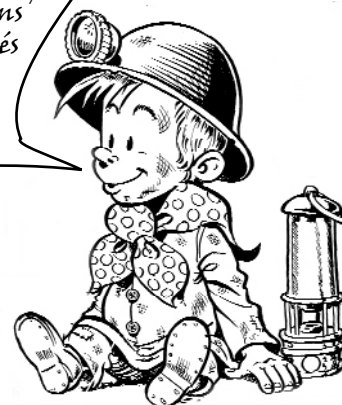
Source : **GAIER (C.)**, *Huit siècles de houillerie liégeoise. Histoire des hommes et du charbon à Liège*. Liège, 1988, p.188.



La loi du 24 décembre 1889 interdit le travail des enfants en dessous de 12 ans dans les mines et porte la journée de travail des enfants de 12 à 16 ans à 12 heures par jour.

Source : **HAUST (J.)**, *La houillerie liégeoise*, Liège, 1925, p. 118.

*La vie dans la mine
n'était pas de tout repos...
Il s'agit ici du premier moyen
de tirage du charbon dans
la taille : des bacs attelés
au moyen de bretelles
au dos des enfants.*



Dessin de Permantier

Document 38

Le statut du mineur, une préoccupation internationale...

En 1945, le Bureau International du Travail, dont Achille Delattre fut un des premiers présidents, convoque une nouvelle Commission du Charbon, qui se réunit à Londres en janvier 1945. Elle adopte une charte des mines :

- 1) possibilité d'un emploi régulier ;
- 2) taux de salaire qui garantissent un revenu plus avantageux que celui de l'industrie en général, afin d'assurer une main-d'oeuvre adéquate et de relever le niveau de vie ;
- 3) assurance d'un congé annuel payé adéquat ;
- 4) durée de travail (...) qui soit (...) inférieure à celle pratiquée dans l'industrie en général ;
- 5) conditions de travail compatibles avec la sécurité, la santé et le confort des travailleurs et un régime satisfaisant de prévention des accidents et de réparation ;
- 6) système prévoyant des retraites convenables pour les vieux jours ;
- 7) formation professionnelle pour les nouvelles recrues ;
- 8) collaboration de tous ceux qui sont intéressés à la prospérité de l'industrie charbonnière, notamment par le moyen de négociations collectives.

Source : **DELATTRE (A)**, *Mes souvenirs*, Cuesmes, 1957, p.257.



Document 39

En Belgique...

“Avant l’arrêté-loi du 28 décembre 1944, les ouvriers étaient libres de cotiser à une caisse d’assurance contre le chômage involontaire. Cette caisse était alimentée par les versements de ses membres, par des subsides communaux et provinciaux et par une subvention du Fonds national de Crise (...) . Les indemnités de chômages restaient très inférieures aux salaires et, de plus, n’étaient pas versées dans le cas- hélas fréquent- d’un seul jour de chômage par semaine.”

Source : GAIER (C.), *Huit siècles de houillerie liégeoise. Histoire des hommes et du charbon à Liège*. Liège, 1988, p. 189.

Document 40

“Le Régime dit de sécurité sociale débuta en Belgique le 1^{er} janvier 1945. Il portait sur les cinq secteurs suivant : l’assurance maladie-invalidité, le chômage, les pensions, les allocations familiales et les vacances annuelles. Il faisait et fait encore l’honneur du pays qui l’a instauré, malgré la charge écrasante qu’il n’a pas cessé d’exercer sur ses finances publiques”.

Source : GAIER (C.), *Huit siècles de houillerie liégeoise. Histoire des hommes et du charbon à Liège*. Liège, 1988, p. 190.

Document 41

Tout un canevas d’arrêtés-lois va être adopté le 8 avril 1945. Ces arrêtés-lois seront regroupés dans ce que l’on va appeler “le statut du mineur” :

- 1) la pension de 15.000 frs pour les ouvriers du fond et de 12.300 frs pour ceux de la surface ;
- 2) attribution de la pension après 30 ans de travail au fond sans fixation d’âge ;
- 3) l’exemption du service militaire pour les jeunes gens et les ouvriers d’autres professions qui prendront du travail au fond des mines ;
- 4) une prime d’embauchage d’un impact de 2.000frs ;
- 5) prêts à faible intérêt pour achat ou construction d’habitation ... ”

Source : DELATTRE (A.) , *Mes souvenirs, Cuesmes, 1957*, p. 257.- *Moniteur belge, 18 avril 1945*, pp. 2374-2388.

b) L’immigration

Le flux migratoire entourant la Bataille du Charbon se répartit en deux courants majeurs. Tout d’abord, une immigration forcée, ce sont les PW, Prisoners of War. Il s’agit de soldats allemands qui ont été capturés par les armées alliées. Ensuite, il y a une immigration plus “volontaire”. Celle des Espagnols, Turcs, Polonais ou encore des Italiens.

Ces personnes vont quitter leur patrie pour des raisons essentiellement économiques, pour mieux vivre ; d’autres, parfois, pour des raisons politiques.

Nous avons souhaité nous concentrer sur l’immigration italienne, qui est, de loin, la plus importante.

Bien que les raisons poussant les Italiens à s’expatrier ne soient pas les mêmes que celles amenant des Turcs ou encore des Polonais, la manière dont ces gens ont vécu la séparation avec leur patrie et leur famille, l’arrivée dans un pays inconnu ou encore l’accueil des autochtones, sont sensiblement les mêmes.



b.1) Les prisonniers de guerre allemands

Document 42 : la réaction des prisonniers de guerre

“Pendant les premiers mois de la captivité, rien de grave ne se passa. Mais un changement se passa au début de 1946. M.Mundeleer, Ministre de la Défense nationale, prescrivit alors que, lors de frictions entre personnel belge et prisonniers, on donnât raison aux premiers. Dès mars 1946 et ce dans divers camps, les prisonniers posèrent des actes collectifs d’indiscipline et se livrèrent à des refus concertés de travail. (...) Une première explication réside dans l’état de captivité lui-même, avec ses contraintes physiques, morales et intellectuelles. La privation de la liberté fait de celle-ci la préoccupation primordiale de celui qui la subit. (...)

A cette cause primordiale, le désir de liberté, s’en ajoutèrent d’autres, qui dérivèrent des contraintes de l’état de captivité. Les prisonniers souffraient de la séparation de leurs familles : parents, femmes, enfants. Ils désiraient les revoir et, ayant survécu à la guerre, ils n’acceptaient pas de mourir en captivité”.

Source : SUNOU (Ph.) , *Les prisonniers de guerre allemands en Belgique et la bataille du Charbon, 1945-1947, Bruxelles, 1980, pp. 36-37.*

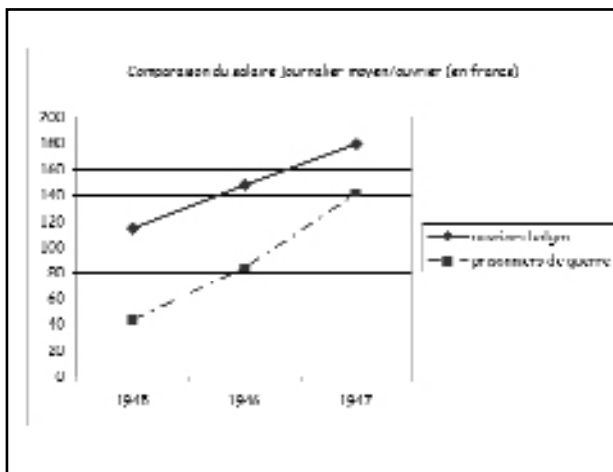
Documents 43 et 44 : la réaction de la population belge

“A part quelques exceptions, l’opinion et la presse belge ne se préoccupèrent guère des prisonniers. L’opinion publique ne ressentit pas leur présence, et la presse ne l’en a pas rendue consciente. Si leur rendement intéressa parfois, le problème de leur remplacement provoqua de l’inquiétude.”

“Les prisonniers furent en fait mal accueillis. (...) A Couvin, où la plupart des hommes avaient été soit prisonniers politiques, soit, en tant que Wallons, prisonniers pendant cinq ans, l’animosité fut vive ; des pierres leur furent même jetées. Les mineurs belges n’ont pas eu le beau rôle (...) : dans la mine, à Fléron, un éboulement menace. Un prisonnier se précipite pour empêcher un étau de glisser, il y parvient, pendant que les mineurs belges en profitent pour s’enfuir en criant : (traduction) laisse-le sauter”. (...) pas question de témoigner de la sympathie ou de la pitié : le Chleuh devait payer !”

Source : SUNOU (Ph.) , *Les prisonniers de guerre allemands en Belgique et la bataille du Charbon, 1945-1947, Bruxelles, 1980, p. 137 et p. 76.*

Document 45 : le salaire



Source : *Annales des Mines, 1949, pp. 52-54.*



Documents 46, 47 et 48 : la fin de la captivité

“ En août 1946, l’archevêque de Berlin implorait la clémence en faveur de tous les prisonniers. En dehors de l’Allemagne, c’est en Grande-Bretagne que ce mouvement d’opinion connut le plus de succès : en août 1946, une pétition signée par 875 personnalités parvenait au premier ministre Attlee (...) . L’allocution adressée par le pape Pie XII, le 1^{er} juin 1946, au Collège des cardinaux, traite du même sujet. En Belgique, les visites du nonce apostolique, Mgr Cento, dans les camps avaient pour but d’émouvoir l’opinion publique belge dans le même sens.”

Source : SUNOU (Ph.) , Les prisonniers de guerre allemands en Belgique et la bataille du Charbon, 1945-1947, Bruxelles, 1980, p. 58.

“Les premières démarches officielles vinrent du C.I.C.R. (Comité international de la Croix-Rouge). Le memorandum qu’il envoya le 2 juillet 1946 aux puissances signataires de la Convention de Genève, rappelait qu’il restait en captivité un grand nombre d’Allemands que les puissances victorieuses faisaient travailler. Comme il n’existait pas de gouvernement allemand avec qui négocier en vue d’appliquer les articles 72 et 75 de la Convention (de Genève), c’était (...) aux puissances détentrices qu’il appartenait de décider unilatéralement de la libération de ces prisonniers, dont le désespoir était grand vu qu’ils ne pouvaient imaginer quand leur épreuve prendrait fin”

Source : SUNOU (Ph.) , Les prisonniers de guerre allemands en Belgique et la bataille du Charbon, 1945-1947, Bruxelles, 1980, p. 58.

Document 49 : le bilan.

“De janvier 1945 à janvier 1946, la production globale de charbon pour le Royaume a pratiquement doublé, passant de 1.033.767 à 1.936.803 tonnes. Dans cette augmentation (...) la part qui leur(aux prisonniers allemands) revient est de 600.000 tonnes, soit près de deux tiers. (...)A partir de janvier 1946, la production globale se stabilise. (...) Pendant l’année 1946, la production moyenne des prisonniers de guerre reste assez constante et se situe entre 600.000 tonnes et 700.000 tonnes. (...) A partir de mai 1947, elle décroît régulièrement en fonction des libérations successives, et devient nulle à la fin d’octobre.”

Source : SUNOU (Ph.) , Les prisonniers de guerre allemands en Belgique et la bataille du Charbon, 1945-1947, Bruxelles, 1980, p. 107.

b.2) L’immigration italienne

Nous vous avons déjà présenté les raisons pour lesquelles le Gouvernement belge a décidé de faire appel à la main-d’oeuvre italienne.

Dans cette partie, nous nous attacherons plutôt à présenter les termes de l’accord “Minatori-Carbone” du 20 juin 1946.

Comment a -t-il été appliqué ?

Quelles sont les raisons qui ont poussé les Italiens à quitter leur pays?

Comment ont-ils été accueillis en Belgique ?

Et enfin, que sont-ils devenus ?



Document 50 : pourquoi partent-ils ?

“L’Italie, au sortir des années de guerre et de fascisme, se trouve dans une situation difficile tant sur le plan économique que politique ou social. Certaines régions dont les campagnes du Sud ou les montagnes du Nord sont surpeuplées face à une agriculture aux structures obsolètes. Dans les campagnes, il n’y a ni eau courante, ni égout; les soins médicaux sont inaccessibles, la mortalité infantile élevée.

Chaque jour est, pour les paysans et les gens avec de petits revenus, une quête de nourriture. Le chômage touche de nombreuses couches de la population mais surtout les jeunes. L’Italie connaît deux millions de chômeurs. Au point de vue politique, une nouvelle guerre menace ; le Parti communiste italien a la possibilité technique de renverser le pouvoir. En effet, ce dernier disposait encore de nombreuses armes de la résistance.

L’émigration est donc, pour les Italiens, une échappatoire, mais non un choix délibéré.”

Sources : MORELLI (A.), L’appel à la main-d’oeuvre italienne pour les charbonnages et sa prise en charge à son arrivée en Belgique dans l’immédiate après-guerre, dans *Revue belge d’Histoire Contemporaine*, t. XIX, 1988, pp. 83-130.- Siamo tutti neri, Dossier pédagogique sur l’immigration italienne en Wallonie, IHOES, Seraing, 1997.-1946-1996. Ces Italiens qui ont fait notre histoire, dans *La Wallonie*, décembre 1996, éd.spéciale.

Document 51 : l’accord Minatori-Carbone

Le 17 juin 1946 s’ouvre à Rome la conférence italo-belge portant sur l’apport de main-d’oeuvre italienne dans les mines belges. Elle s’achève le 20 juin. Le texte définitif sera ratifié par les délégués belges le 23 juin 1946.

“Il (le Gouvernement belge) accéléra, autant que possible, l’envoi en Italie des quantités de charbon... (...)

“Le gouvernement belge veillera à ce que les charbonnages procurent aux mineurs italiens un logement convenable, une nourriture conforme (...) à leurs habitudes alimentaires, des conditions de travail, des avantages sociaux et des salaires établis sur les mêmes bases que ceux payés aux mineurs belges.” (...)

“La durée du contrat est ramenée à douze mois”. (...)

“Dans chacun des cinq bassins, le Gouvernement italien déléguera un homme de confiance (...). Cet homme de confiance aura pour mission de veiller tant à la bonne tenue au travail de ses compatriotes qu’à leurs intérêts propres. (...)

Le Gouvernement italien s’efforcera d’envoyer en Belgique 2000 travailleurs par semaine. (...)

Source : 1946-1996, Ces Italiens qui ont fait notre histoire, dans *La Wallonie*, décembre 1996, éd.spéciale, p.3, col. 1 et 2.

Document 52 : le recrutement

“Les agents de Fédéchar, dont certains sont d’anciens immigrés italiens en Belgique, circulent en Italie et acheminent vers Milan les candidats possibles. Une clause secrète du protocole du 20 avril 1947 autorise les délégués belges à visiter les diverses provinces italiennes et à embaucher eux-mêmes le personnel ouvrier qu’ils auraient choisi.

Le recrutement local se fait donc suite à leurs exposés (des délégués belges de la Fédéchar), via les bureaux provinciaux de placement des chômeurs, via les grandes affiches. “

Source : MORELLI (A.), L’appel à la main-d’oeuvre italienne pour les charbonnages et sa prise en charge à son arrivée en Belgique dans l’immédiate après-guerre, dans *Revue belge d’Histoire Contemporaine*, t. XIX, 1988, pp. 91-92.



Document 53 : le départ d'Italie et l'arrivée en Belgique

De nombreuses initiatives furent mises au point afin d'intégrer au mieux les immigrés.



A l'arrière plan, les baraquements de Trembleur.
Photo de Mario Bandera (à gauche)
avec Michel Harasti.

Collection Domaine Touristique de Blegny-Mine.

“Les candidats sont acheminés de toute l'Italie par les trains réservés au déplacement des troupes en temps de guerre, vers le centre de sélection de Milan, par les soins du Ministère italien du Travail. Ce centre était établi dans trois étages de souterrains sous la gare de Milan. (...)les candidats étaient entreposés là dans des conditions d'insalubrité totale et de promiscuité aggravées par la présence de parasites. Ils vont avoir aussi à passer à Milan une triple sélection : médicale, professionnelle, policière. (...)Cet examen (médical) est élémentaire (...). La visite se limitait dans la pratique à faire plier les genoux aux candidats et à leur faire montrer la plante des pieds et la paume des mains.
(un examen policier) Le délégué belge de la Sûreté avait reçu le vendredi soir la liste des partants et l'avait passée au crible. Pour cet examen, il disposait de renseignements fournis par la Sûreté belge (par exemple sur les Italiens recherchés, condamnés ou expulsés en Belgique avant la guerre) (...). Le délégué de la Sûreté belge renvoyait au Ministère italien du Travail les passeports des indésirables et donnait le “feu vert” pour les autres.”

Source : MORELLI (A.), *L'appel à la main-d'oeuvre italienne pour les charbonnages et sa prise en charge à son arrivée en Belgique dans l'immédiate après-guerre*, dans *Revue belge d'Histoire Contemporaine*, t. XIX, 1988, pp. 91-92.

“Issu d'un village des Abruzzes, mon père est en 1947 dans un groupe de 12 hommes du même village. Pour eux, c'était un saut dans l'inconnu : on ne leur fournissait pas au départ la moindre information sur leur destination. C'est pourquoi, en débarquant à la gare du Palais, ils se tenaient tous bras “dessus-dessous” pour ne pas se perdre. C'est comme ça qu'ils se sont retrouvés dans le même camion, celui d'un tenancier de Grâce-Berleur, qui les a amenés dans l'une des quatre cantines locales, à l'ancien charbonnage du Corbeau.”

Source : *L'arrivée de mon père à Grâce-Berleur*, dans *La Wallonie*, décembre 1996, éd.spéciale, p.8.



Documents 54 et 55 : l'encadrement et les relations avec les Belges

Afin de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants, la Belgique décide d'éditer des brochures explicatives sur le travail de la mine. Elles reprennent, outre le fonctionnement général d'une mine, le vocabulaire spécifique des mineurs, la description des outils utilisés et des conseils généraux sur le monde minier.



Voici la couverture d'une brochure très célèbre, éditée par la Fédéchar en plusieurs langues; son but : faciliter l'adaptation des mineurs étrangers au travail de la mine.- Collection Domaine Touristique de Blegny-Mine



Ci-dessus, reconstitution d'une baraque des italiens à Blegny-Mine.

Photo : FTPL - M. Fred



Ci-dessus, deux autres exemples de brochures distribuées aux ouvriers mineurs immigrants. Collection Laurent Weytjens.



Documents 56, 57 et 58 : les réactions des Belges

Du côté des syndicats...

“Il faut qu’on réglemente l’immigration (...). La plupart de ces émigrants n’ont qu’un but, gagner de l’argent. Ils ne sont pas en Belgique pour toujours et ils se prêtent très bien aux manoeuvres patronales (...). Ils préfèrent travailler aux pièces (...). Ils sont donc préférés, parfois favorisés par les patrons au détriment des travailleurs belges réduits au chômage (...)” .

Source : LAPAILLE (H.), *La main d’oeuvre étrangère*, dans *Le Carrier*, organe mensuel de la centrale des ouvriers de la Pierre de Belgique, juillet 1925, p. 1.

Du côté des mineurs... :

(Au sujet de l’arrivée des premiers italiens) “Ca s’est fait en camarades. On a vu venir les Italiens mais il y en avait déjà avant. C’est eux qui nous ont appris à vivre. Ils étaient plus malins que nous. (...)

On les appelait “moutouelle”, mais avec eux il y avait une camaraderie comme on n’en voit plus maintenant. Ils étaient courageux et beaucoup y ont laissé leur vie. (...)

Camarades dans la mine, nous l’étions également en dehors. Le dimanche, on jouait aux cartes ou aux quilles”.

Source : Joseph Balbeur, *33 ans pour un vélo d’occasion*, dans *La Wallonie*, décembre 1996, p. 5.

Un avis patronal... :

“ Il y a dans ce groupe beaucoup d’étrangers, éléments fort instables et d’ailleurs de rendement médiocre (...).”

Source : AEL, *Charbonnages du Gosson, Rapports mensuels d’exploitation, octobre 1926 à mai 1930*.

Documents 59 et 60 : en réalité...

“Au sujet des causes de diminution de production de charbon : le mauvais accueil des Italiens. (...) On a recruté des hommes trop faibles pour le travail des mines (...). De plus on n’a pas préparé des logements en suffisance, pris les mesures susceptibles d’empêcher que ces transplantés ne soient dégoûtés dès les premiers jours par une exploitation honteuse qui les avait pris en pension ainsi que par des salaires insuffisants. (...)

En tout cas, que la main-d’oeuvre vienne de n’importe quel pays, il faut bien l’accueillir, il faut bien la traiter, il faut bien la loger. ”

Source : Interpellation d’Achille Delattre, *Annales Parlementaires-Chambre des représentants*, 28 janvier 1947, p.4, col. 1 et 2.

“Impression désolante, pauvreté extrême, longues baraques de couleur vert sale recouvertes de carton en bitume. Impression de camps abandonnés par les prisonniers et par la direction de la mine. La vie grouille dans ce camp, 125 familles dont 19 polonaises ou ukrainiennes. Toutes les autres italiennes. Combien d’habitants ? Environ 600 dont 280 de moins de 17 ans. (...)”

Source : Extrait de l’hebdomadaire *Sole d’Italia*, n° 12, décembre 1953.



6) La CECA et la Bataille du Charbon

Le 23 juillet 2002, la CECA (Communauté européenne du Charbon et de l'Acier) s'éteignait. Pendant 50 ans, elle a garanti le bon fonctionnement du marché commun, mais aussi le respect des droits des travailleurs.

Au travers de cette fiche, nous allons essayer de vous retracer l'historique de cette institution, précurseur de l'Union Européenne, qui joua un rôle important dans la "Bataille du Charbon".

Documents 61 et 62 : du Plan Schuman à la CECA

" L'Allemagne fédérale proclamée en 1949 est indispensable au dispositif mis en place par les Occidentaux pour endiguer la menace soviétique. (...) Il (le Chancelier Konrad Adenauer) doit tenir compte de l'opinion publique et du Parlement fédéral (Bundestag). Ceux-ci acceptent mal la déchirure de l'ancienne Allemagne et l'amputation territoriale de la Sarre. Utilisant habilement la place de son pays sur l'échiquier international, le Chancelier pratique, à partir de 1949, des ouvertures vers la France. Son principal interlocuteur est Robert Schuman, le ministre français des Affaires étrangères. Ce dernier souhaite une réconciliation franco-allemande (...). Jean Monnet, Commissaire au Plan en France, élabore un projet."

Source : DUMOULIN (M.) - MALOENS(D.), *Racines du futur, t.IV : de 1918 à nos jours, Bruxelles, 2000, p.138.*

"Le Plan Schuman prévoit la mise en commun de la production franco-allemande du charbon et de l'acier sous le contrôle d'une Haute Autorité commune. Il est ouvert aux autres nations européennes. La Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, l'Italie et les Pays-Bas répondent à l'invitation. Les négociations aboutissent le 18 avril 1951 à la signature du traité instituant la CECA."

"Le choix du charbon et de l'acier est hautement symbolique. Au début des années 1950 en effet, les charbonnages et la sidérurgie faisaient figure d'industries fondamentales, bases de la puissance d'un Etat.

Source : DUMOULIN (M.) - MALOENS(D.), *Racines du futur, t.IV : de 1918 à nos jours, Bruxelles, 2000, p.138, Dossier de présentation de l'exposition "50^e anniversaire de la CECA - La CECA, à l'origine de l'Europe-*

Document 63 : le préambule du traité

"Considérant que la paix mondiale ne peut être sauvegardée que par des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent;
Convaincus que la contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques ;
Conscients que l'Europe ne se construira que par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait, et par l'établissement de bases communes de développement économique ;
Soucieux de concourir par l'expansion de leurs productions fondamentales au relèvement du niveau de vie et au progrès des oeuvres de paix ;
Résolus à substituer aux rivalités séculaires une fusion de leurs intérêts essentiels, à fonder par l'instauration d'une communauté économique les premières assises d'une communauté plus large et plus profonde entre des peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes, et à jeter les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé,
Ont décidé de créer une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (...)."

Source : CEGES, *Papiers Gutt (AA 1624, boîte 50-60, farde 59).*



Document 64 : ses missions

- a) veiller à l'approvisionnement régulier du marché commun, en tenant compte des besoins des pays tiers ;
 - b) assurer à tous les utilisateurs du marché commun placés dans des conditions comparables un égal accès aux sources de production ;
 - c) veiller à l'établissement des prix les plus bas dans des conditions telles qu'ils n'entraînent aucun relèvement corrélatif des prix pratiqués par les mêmes entreprises dans d'autres transactions ni de l'ensemble des prix dans une autre période, tout en permettant les amortissements nécessaires et en ménageant aux capitaux engagés des possibilités normales de rémunération ;
 - d) veiller au maintien des conditions incitant les entreprises à développer et à améliorer leur potentiel de production et à promouvoir une politique d'exploitation rationnelle des ressources naturelles évitant leur épuisement inconsidéré ;
 - e) promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'oeuvre, permettant leur égalisation dans le progrès, dans chacune des industries dont elle a la charge
 - f) promouvoir le développement des échanges internationaux et veiller au respect de limites équitables dans les prix pratiqués sur les marchés extérieurs ;
- (...)

Source : CEGES, Papiers Gutt (AA 1624, boîte 50-60, farde 59).

Document 65 : ses institutions

"Les institutions de la Communauté sont :

- une HAUTE AUTORITE, assistée d'un Comité consultatif;
- une ASSEMBLEE COMMUNE, ci-après dénommée "l'Assemblée";
- un CONSEIL SPECIAL DE MINISTRES, ci-après dénommé "le Conseil";
- une COUR DE JUSTICE, ci-après dénommée "la Cour"."

Source : CEGES, Papiers Gutt (AA 1624, boîte 50-60, farde 59).

Document 66 : un bilan

"C'est surtout sur le plan politique qu'on mesure la portée novatrice de la CECA. En effet, la CECA a lancé un processus original basé sur la conviction de partager un destin commun et porteur d'une vision à long terme. La collaboration sereine et structurée entre partenaires a ainsi pu l'emporter sur la confrontation rancunière et parfois violente entre ennemis. La CECA est à la base du mode d'organisation original qui caractérise aujourd'hui l'Union européenne, consistant en un système réglementaire autonome, animée par des institutions indépendantes, dotées du pouvoir et de l'autorité nécessaires pour faire fonctionner le système. Dans ce contexte, la CECA a grandement contribué à la situation de paix, de stabilité, de prospérité (...) dans l'Union Européenne."

Source : <http://www.europa.eu.int>

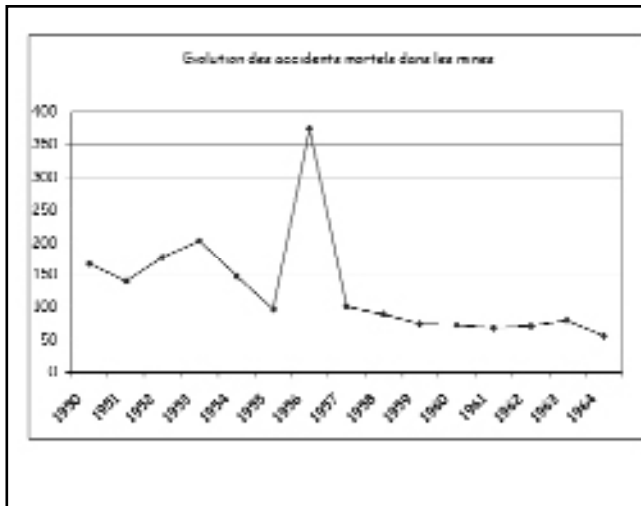


7) Le choc de Marcinelle

De prime abord, l'idée d'associer la tragédie du Bois-du-Cazier au dossier "Bataille du Charbon" peut surprendre. Cependant, l'objectif est de démontrer le choix délibéré fait, à la fois par les autorités belges et l'industrie charbonnière, de centrer leurs efforts sur l'objectif des "100.000 tonnes" plutôt que sur la sécurité dans les mines.

Une nouvelle fois, la démonstration sera faite du choix de la primauté de l'économie sur la sécurité.

Document 67 : des indices précurseurs ?



Ce tableau peut être complété de manière approfondie.

Il s'agit ici de montrer l'avant et l'après catastrophe du Bois-du-Cazier.

Source : Annales des Mines, 1950-1965.

Document 68 : la tragédie de Marcinelle

"Le 8 août 1956, à partir de 7 heures, on procéda à la descente normale du poste. Du fait qu'il s'agissait du poste du matin - soit 274 personnes - d'un jour du milieu de la semaine, il s'agissait ainsi de l'effectif le plus nombreux se trouvant à la fois au fond de la mine."

"Le drame survint au niveau 975 lorsque à la suite d'un malentendu entre l'encageur et l'aide encageur un chariot fut envoyé dans la cage, dans le sens de la sortie, par un arrêteur. Suite à un mauvais fonctionnement de cet arrêteur, il laissa passer la première roue du wagonnet vide mais s'opposa au passage de la deuxième roue. Le machiniste d'extraction ayant reçu le signal, démarra comme d'habitude la prise de la cage, mais celle-ci fut particulièrement brutale avec un wagonnet vide émergeant d'un côté et un wagonnet plein émergeant de l'autre côté. Bloqué à mi-course et dépassant de 35 cm environ, le wagonnet fila vers la surface en arrachant, au passage, une lourde poutrelle métallique.

Tout se passa alors très vite. La poutrelle alimentait la balance hydraulique de la cage. Cette canalisation conduisait à un réservoir situé à 907 m. La poutrelle emportée à toute vitesse par le chariot mal encagé détruisit également 2 câbles de 3000 volts chacun ainsi qu'une conduite d'air comprimé."

(...) "On devine la suite: la formation d'arcs électrique dus à l'endommagement des deux câbles mit le feu à l'huile pulvérisée (850l) et l'incendie (se propagea)."

(...) "Jeudi 23 août (...) : les sauveteurs remontèrent (...) 262 morts par intoxication." (dont 136 Italiens)

Source : Ministère des Affaires économiques, Rapport de la Commission d'enquête chargée de rechercher les causes de la catastrophe survenue au Charbonnage du Bois-du-Cazier le 8 août 1956. Bruxelles, 1957, pp.8-17.





Ci-dessus, une photo des funérailles d'une partie des victimes du Bois-du-Cazier.
Photo : Fonds Desarcy-Robijns.

Document 69 : la réaction de la population belge

L'annonce de la catastrophe va provoquer dans le pays une onde de choc comme la Belgique n'avait jamais connue. Il suffit de se pencher sur la presse de l'époque pour s'en rendre compte.

“La nation a pris le deuil. Les drapeaux sont en berne sur tous les édifices publics et les grands bâtiments privés. A dix heures, la vie s'est arrêtée partout. Pendant cinq minutes, les vivants pensèrent à l'atroce tragédie qui poignardait le Pays Noir.”

Source : *Le Patriote Illustré*, 19 août 1956, 1088.

Document 70 : la réaction de la presse italienne

“L'annonce de l'événement que la radio et la télévision ont déjà répercuté prend immédiatement de grandes proportions. A 20 heures, le mercredi 8 août, le correspondant du “Corriere della Sera” est sur place. Le matin suivant (...), la catastrophe occupe toute la première page du principal quotidien italien avec un titre sur neuf colonnes ; on retrouve cette caractéristique dans de nombreux autres journaux.”

Source : 8 août 1956. Marcinelle, études réunies par DASSETTO (F.) et DUMOULIN (M.), Louvain-la-Neuve, 1986, pp.62-63





La foule se pressant devant les grilles du charbonnage en quête d'informations sur la catastrophe. - Photo Camille Detraux.

8) Marcinelle et ses conséquences

Document 71 : l'arrêt de l'embauche d'Italiens dans les mines et le début de l'intégration des immigrés italiens au sein de la population belge.

"Ayant frappé surtout la communauté italienne, elle (la catastrophe de Marcinelle) va être l'épreuve initiatique qui marque par un sacrifice collectif le début de l'intégration des Italiens à la Belgique. Les mineurs italiens ont été révélés dans leur existence de sacrifice à l'ensemble des Belges via la catastrophe de Marcinelle. Mais elle a aussi une conséquence inattendue et dont les effets sont encore visibles aujourd'hui. L'Italie (ou plutôt une partie), émue par les révélations faites à cette occasion sur les conditions d'insécurité dans lesquelles travaillent ses émigrés, va durcir ses exigences vis-à-vis des mines belges et précipiter leur décision de se tourner vers d'autres "marchés" de main-d'oeuvre : Espagne, Grèce puis Maroc et Turquie."

Nuance... : "Beaucoup d'auteurs arrêtent à 1956 l'histoire de l'émigration italienne vers la Belgique. C'est oublier que si l'émigration officielle est bloquée, le courant migratoire familial et individuel ne se tarit pas pour autant."

Source : MORELLI (A.), *L'immigration italienne en Belgique aux XIX^e et XX^e siècles*, dans *Hommes, cultures et capitaux dans les relations italo-belges aux XIX^e et XX^e siècles*, publié sous la direction de DUMOULIN (M.) et VAN DER WEE (H.). Actes du colloque organisé à l'occasion du 50^e anniversaire de l'Academia Belgica, Rome, 20-23 novembre 1989, p. 20.



L'onde de choc provoquée par la catastrophe du Bois du Cazier fut d'une telle ampleur tant sur le plan national et international, que suite, aux pressions du gouvernement italien, les autorités belges décidèrent de mettre sur pied une Commission d'enquête parlementaire. Celle-ci se réunit entre le 29 août 1956 et le 6 juin 1957. Elle aboutira à la publication d'un rapport extrêmement détaillé sur les circonstances de la tragédie.

Document 72 : l'amélioration de la sécurité dans les mines

L'ampleur de la catastrophe du Bois-du-Cazier va faire prendre conscience de l'inadéquation entre le travail des mineurs et leurs conditions de travail et surtout de sécurité. C'est pourquoi, dans les années qui suivirent, de nombreuses améliorations furent apportées.

La liste des mesures adoptées serait trop longue. Parmi les plus importantes :

- A.R. du 2 décembre 1957 (paru au Moniteur le 7 décembre) sur la prévention des incendies dans les mines de houille : "Art 9. - Dans les voies principales au rocher existant, comportant de longues parties boisées, il est établi des zones coupes-feux d'au moins 75 mètres de longueur";
- A.R. du 2 décembre 1957 oblige le port d'un masque de protection contre les feux et incendies dans les travaux souterrains des mines de houille;
- A.R. du 10 juillet 1972 relatif au sauvetage dans les mines de houille : " Art.2 - Les mines établissent , individuellement ou collectivement, une ou des centrales de sauvetage. "

Source : STASSEN (J.), STENUIT (R.), VAN KERCKHOVEN (H.), Code des mines, minières et carrières, Bruxelles, 1957 et 1972;



Exemple de masque anti-monoxyde de carbone.
Collection ISSeP.



Equipement de la centrale de sauvetage de Marcinelle présent lors de la catastrophe de Marcinelle.
Photo : Fonds Desarcy-Robijns



Document 73 : la silicose

“60 % des roches contiennent de la silice. Nombre de travailleurs sont exposés aux poussières engendrées par ce minéral qui forme une bonne partie de l'écorce terrestre, puisqu'on le retrouve dans maintes branches d'activités (...) (telles) l'exploitation et l'extraction de roches dures. Ainsi, plus l'exposition est forte, plus le poumon est affaibli par d'autres affections (tuberculose), plus vite les alvéoles pulmonaires se remplissent-elles de cette silice qu'elles ne peuvent éliminer. Lorsque les cellules contenant ces poussières meurent, elles sont absorbées par d'autres cellules qui meurent à leur tour. L'organisme humain est en effet incapable de se débarrasser de ces particules trop dures. Ainsi de cellules mortes en cellules mortes, se développent petit à petit des nodules qui ne permettent plus l'oxygénation du sang. Cette maladie est la silicose. Cette maladie revêt plusieurs formes dont la plus grave est la silicose aiguë. Au bout de quelques mois d'exposition, le travailleur ressent une restriction thoracique qui s'aggrave de jour en jour. En moins de trois ans, la mort par insuffisance respiratoire et cœur pulmonaire survient.”

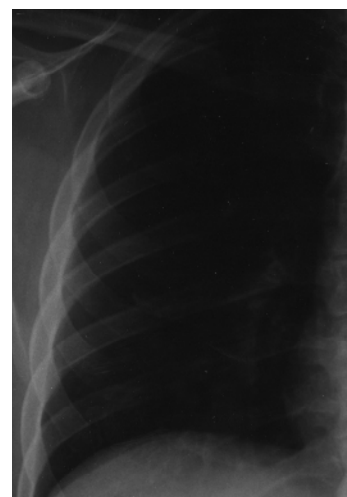
Source : GERLACHE (C.), *Tiesses di hoye ou la bataille de la silicose*, Couthuin, 1997, pp. 67-68.



Affiche française sur les dangers de la silicose.
Collection Laurent Weytjens



Un poumon malade



Un poumon "normal"

Bien qu'il y eût plusieurs tentatives de faire reconnaître la silicose comme "maladie professionnelle", il fallut attendre le 24 décembre 1963 (Moniteur du 31 décembre) et la loi Leburton (du nom du ministre Edmond Leburton, ministre de la Prévoyance Sociale) et l'Arrêté royal du 18 janvier 1964 (Moniteur du 28 janvier 1964) pour que cette maladie bénéficie d'une reconnaissance effective.



Exploitation pédagogique

Afin de faciliter l'approche pédagogique de ce dossier, nous proposons ci-dessous une méthode pour aborder l'histoire de " la bataille du charbon". Les activités sont une base de départ pour les enseignants et peuvent être adaptées selon leurs objectifs ou même remplacées par d'autres.

Activité n°1: brain-storming sur les représentations mentales

Objectif : préparer l'approche de la matière en mettant à jour les images mentales des élèves.

Afin d'aborder le sujet traité, nous vous proposons deux approches.

- La première consiste à soumettre un questionnaire aux élèves pour qu'ils y répondent par écrit; ensuite les inviter à échanger oralement les réponses.
Nous vous suggérons alors d'inscrire sur une affiche les réponses développées en évitant de porter un jugement. Vous les conserverez afin de les comparer avec ce que les étudiants auront retenu au terme de l'étude.
- Une autre possibilité d'approche consiste à présenter aux élèves certains mots ou groupes de mots relatifs au sujet tels : charbon, houille, grisou, travail des enfants dans les mines... Chaque mot est inscrit au centre d'une affiche. Ensuite il vous est loisible de demander aux élèves de réagir. Le professeur inscrit au fur et à mesure les réponses des élèves.

Voici quelques pistes de réflexion :

- Dans quel secteur d'activité trouve-t-on encore des dérivés du charbon aujourd'hui ?
Le charbon apparaît-il tel quel ?
- Pourquoi, à votre avis, les historiens ont-ils associé les mots "bataille" et "charbon" ?
- Qu'évoque pour vous le travail du mineur ?
- Pourquoi avoir recruté des étrangers pour travailler dans les mines ?
- Pensez-vous que c'est encore le cas aujourd'hui dans d'autres secteurs d'activités ?
- Pourquoi a-t-on fermé les mines en Europe ? Voyez-vous dans l'actualité une situation comparable ?



Activité n°2 : confrontation avec les documents proposés

Objectif : vérifier si les représentations mentales des élèves, énoncées lors de l'activité 1, correspondent à la réalité, en les confrontant aux documents.

Pour chaque thème abordé, nous vous proposons plusieurs documents. Ceux-ci sont issus de livres de référence, de fonds d'archives ou encore d'articles de presse. Il s'agit de permettre aux élèves de mieux comprendre à la fois l'origine, mais aussi les conséquences de la "bataille du charbon".

Il s'agit aussi de sensibiliser l'étudiant à l'époque dans laquelle cette bataille plonge ses racines.

Les documents présentés sont des échantillons choisis en fonction de leur pertinence. N'hésitez toutefois pas à compléter ce dossier par d'autres sources. A cette fin, nous vous invitons à vous servir de la notice bibliographique à la page 54.

Activité n°3 : activités complémentaires

A) Un questionnaire

Objectifs : faire le point sur les principales informations retenues au cours de la lecture de ce dossier

Fiche I

- 1) Reclassez dans l'ordre logique les étapes suivantes de la formation du charbon :
 - * à l'abri de l'air, commence la fermentation du dépôt végétal ; lentement les sédiments végétaux s'enrichissent en carbone alors que diminue corrélativement la part des autres substances retenues ;
 - * ensuite, après affaissement du sol et invasion par les eaux, la forêt et les débris végétaux meurent ;
 - * au départ de la forêt hercynienne, on retrouve d'énormes quantités de débris de végétaux - bois, écorces, feuilles, spores, algues microscopiques - qui s'accumulent dans des sites géologiques propices ;
 - * le cycle recommence ;
 - * sur la couche végétale se dépose un sédiment minéral alluvionnaire sur lequel va se reconstituer une nouvelle végétation ;
- 2) Pouvez-vous citer et définir les étapes nécessaires à la formation du charbon ?
- 3) Dans quels domaines utilise-t-on les types de charbons suivants : flambants, demi-gras, anthracite ?
- 4) Où sont localisés les bassins charbonniers en Belgique ?



Fiche II

- 1) Pouvez-vous donner une définition des mots suivants :
 - * contreseing ministériel ?
 - * moniteur belge ?
 - * consultation populaire ?
 - * référendum ?
 - * déflation - inflation ?
- 2) Que reproche-t-on à Léopold III ?
- 3) Quelles sont les trois provinces les plus touchées par la Seconde Guerre mondiale ? Pourquoi à votre avis ?
- 4) Quel était l'objectif des rationnements ?
- 5) Qu'évoque pour vous le nom de Camille Gutt ? Quelle fonction occupait-il ?
- 6) En quoi consistait sa politique monétaire ?

Fiche III

- 1) Que représentait le charbon pour la Belgique en 1945 ?
- 2) A quoi voit-on, en 1945, que le gouvernement belge a fait du charbon sa préoccupation essentielle ?
- 3) Expliquez pourquoi il y avait une pénurie de main-d'oeuvre belge dans nos charbonnages
- 4) Qu'est-ce qui empêchait la production de redémarrer ?
- 5) Quelles furent les solutions apportées par le gouvernement belge pour faire face à ce problème ?
- 6) En quoi consistait le projet de nationalisation des mines ?
- 7) Quels sont les organes mis sur pied par le gouvernement belge afin de résoudre le problème charbonnier ?
- 8) Quel est, à votre avis, le principal inconvénient d'un financement par l'Etat ?
- 9) Quelles furent les améliorations apportées au statut social du mineur ?
- 10) Pourquoi a-t-on eu recours aux prisonniers de guerre ?
- 11) Comment ces prisonniers de guerre ont-ils été accueillis en Belgique ?
- 12) Etaient-ils traités sur pied d'égalité avec les Belges ?
- 13) Pourquoi a-t-on décidé de mettre fin à ce type de main-d'oeuvre ?
- 14) Qu'est-ce que l'accord Minatori - Carbone, quand et où a-t-il été signé ?
- 15) Pourquoi a-t-on fait appel à la main-d'oeuvre italienne ?
- 16) Pourquoi les Italiens ont-ils quitté leur pays ?
- 17) Comment les immigrants italiens ont-ils été accueillis ?
- 18) Comment étaient-ils recrutés ?
- 19) Citez trois grandes conséquences de la catastrophe de Marcinelle.
- 20) Ditez et expliquez les grandes améliorations apportées au niveau de la sécurité.
- 21) Qu'évoque pour vous la "loi Leburton" ?
- 23) Donnez une définition de la silicose. Dans quelles circonstances apparaît-elle ?
- 24) Qu'est-ce que la CECA et pourquoi l'a-t-on mise en place ?
- 25) En quoi pouvons-nous affirmer que la CECA a été le précurseur de l'Union Européenne ?



B) Rédiger un compte-rendu

Objectif : développer une écoute attentive, apprendre à prendre des notes fidèles et objectives et enfin sélectionner les informations les plus importantes afin de rédiger un compte-rendu.

Nous vous proposons à cette fin un extrait d'une notice sur l'histoire de la CECA.

Le travail de l'élève se déroule en deux temps. Tout d'abord, prise de notes pendant la lecture; ensuite, à partir de là, rédaction d'un compte-rendu.

L'élève sera attentif à :

- éliminer les idées accessoires,
- assurer la mise en ordre des informations en les regroupant par thèmes,
- veiller à la cohérence du texte en structurant les informations,
- assurer au texte une structure minimale (introduction, développement, points essentiels et conclusions).

Le précurseur de l'Union européenne

La CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) s'est éteinte le 23 juillet dernier. Pendant 50 ans, elle a garanti le bon fonctionnement du marché commun, mais aussi le respect des droits des travailleurs.

Les récentes négociations autour de l'élargissement de l'Union l'ont encore illustré : la construction de l'Europe n'est pas achevée. Mais la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) a montré le chemin. Tel est le sens de l'exposition réalisée par la Commission européenne à l'occasion du cinquantième et dernier anniversaire de l'institution. Une exposition sur l'histoire politique du Vieux Continent, mais aussi sur l'évolution des techniques de production et des conditions de travail.

1950. La guerre est finie, il faut reconstruire. Depuis un an, la France, la Grande-Bretagne et les pays du Benelux ont institué le Conseil de l'Europe. Dès 1946, Winston Churchill avait plaidé pour une " sorte d'Etats-Unis d'Europe ". Le plan Schuman, du nom du ministre français des Affaires étrangères, préconise l'unification du continent. Première étape : la mise en commun des produits de base : le charbon comme source d'énergie, l'acier comme matériau de construction. " Toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. "

Négocié par la France, l'Allemagne, l'Italie et les pays du Benelux, le traité CECA entre en vigueur le 23 juillet 1952, pour cinquante ans. Ses organes, la Haute autorité, le Conseil des ministres, l'Assemblée commune et la Cour de justice, préfigurent la Commission, le Conseil et le Parlement que nous connaissons aujourd'hui. Jean Monnet, commissaire général au plan de reconstruction de la France et coauteur du plan Schuman, est nommé président de la Haute autorité. Luxembourg est choisi comme siège.

A l'époque, la demande est soutenue et l'offre limitée. Mais l'euphorie des débuts fera long feu. A cause d'investissements disproportionnés, de la hausse des importations et du besoin d'acier plus léger, des mesures de protection du marché commun se révèlent nécessaires dès le milieu des années 1960. Depuis, parallèlement à une restructuration lourde de conséquences financières et sociales, l'industrie sidérurgique fait face à la concurrence d'autres matériaux : le plastique dans l'automobile, le béton dans la construction, l'aluminium dans l'emballage. Profitant des progrès technologiques, les producteurs d'acier ont établi des rapports plus étroits avec leurs clients, à qui ils livrent aujourd'hui des produits plus légers mais aussi plus résistants, profilés, galvanisés ou imprimés.



Le travail dans les industries sidérurgique et charbonnière a toujours été lié à un risque sérieux pour la santé et la vie des travailleurs, en raison de sa pénibilité et des conditions environnantes (chaleur, bruit, matières dangereuses). Au niveau communautaire, deux instances ont favorisé le dialogue entre employeurs et travailleurs : le comité consultatif CECA et deux commissions mixtes pour l'harmonisation des conditions de travail, l'une dans la sidérurgie, l'autre dans l'industrie charbonnière. Avec le temps, ces dernières ont diversifié leurs centres d'intérêt, notamment dans le domaine de la formation.

La protection de l'environnement n'a joué qu'un rôle secondaire dans l'industrie minière. Malgré l'évolution positive des vingt dernières années (notamment le développement de machines d'abattage pilotées par des capteurs, réduisant la part de stériles dans le charbon brut), tant que vivra l'industrie minière, des stériles seront déposés en surface et produiront des déchets lors de leur traitement. L'industrie sidérurgique devra elle aussi faire d'importants efforts de réduction de ses émissions, même si la rationalisation des procédés de fabrication s'est déjà traduite par des économies d'énergie et de matières premières.

Source : farde de présentation de l'exposition " 50^e anniversaire de la CECA (1952 - 2002) " organisée par Le Bois du Cazier à Marcinelle du 5 février au 30 mars 2002.

C) Etude plus approfondie d'une thématique

Nous vous proposons deux manières possibles de traiter les sujets:

- soit c'est vous qui présentez, à votre manière, un ou plusieurs sujets,
- soit vous confiez aux élèves un sujet, à charge pour eux de le présenter à leurs condisciples.

Si vous choisissez la seconde proposition, le travail de l'élève devient alors plus actif.

Les objectifs de celui-ci seront :

- * d'apprendre à collecter des informations ou des documents ;
- * d'orienter ses recherches et donc de sélectionner les informations à retenir en vue de diffuser une information correcte et précise et, pour ce faire, être apte à effectuer une lecture sélective ; de préparer et de présenter une information sur un sujet historique en ayant recours à l'expression orale et écrite;
- * de rédiger pour ses condisciples une synthèse claire et cohérente regroupant des informations diffusées oralement.

Nous suggérons de proposer aux élèves d'effectuer leur travail en puisant à trois sources de recherche : la bibliothèque de l'école, les bibliothèques publiques et internet.

Il est également possible de nous contacter. En effet, le Centre Liégeois d'Archives et de Documentation de l'Industrie Charbonnière du Domaine Touristique de Blegny-Mine possède plusieurs centaines d'ouvrages, à consulter sur place. Par ailleurs, différents espaces de notre site abordent le thème de la "Bataille du Charbon" :

- le musée de plein air avec des panneaux sur le sujet traité et la reconstitution d'un baraquement d'immigrés italiens;
- la mine avec la mise en situation, la description des dangers et des maladies de la mine, une explication de l'évolution des flux migratoires;
- le musée spectacle du Puits-Marie avec un espace sur les catastrophes dont celle de Marcinelle, sur les soins de santé portés aux mineurs et sur le sauvetage dans la mine.



Nous suggérons de répartir le travail en plusieurs groupes de 3 ou 4 étudiants. Chaque groupe s'attachera à la présentation orale d'un thème bien déterminé, en respectant le temps de parole imparti.

Nous suggérons également que chaque groupe réalise un dossier succinct comprenant une table des matières, des cartes, des photos, une orientation bibliographique et un petit lexique.

Il est possible de baser la rédaction d'un compte-rendu sur les différents travaux de présentation orale que nous proposons.

E) Rédaction d'un texte argumentatif

Objectif : rédiger un texte argumentatif / informatif sur un thème bien déterminé au cours de l'étude. Ce texte peut comporter toutes les caractéristiques d'une dissertation.

D) Débat

Objectifs :

- susciter la réflexion et le débat sur des thèmes sensibles abordés au cours de du dossier. Il est important de respecter la structure d'un débat : choisir les thèmes; présence d'un animateur, des opposants et des partisans; veiller à ce que tous les participants disposent du même temps de parole,
- critiquer le message d'un autre sans agressivité ni complaisance.
- savoir écouter et respecter le temps de parole des autres.

Voici quelques thèmes intéressants qui pourraient enrichir les activités proposées ci-dessus

- * L'utilisation du charbon à l'heure actuelle.
- * Les énergies remplaçant le charbon .
- * Les énergies renouvelables.
- * La fonction royale en Belgique.
- * Le système électoral en Belgique.
- * Le pouvoir législatif en Belgique
- * Les institutions parlementaires en Belgique.
- * L'intervention de l'Etat dans l'économie.
- * Le Fonds Monétaire International.
- * Achille Van Acker.
- * Camille Gutt.
- * Le travail des enfants dans les mines.
- * L'évolution des conditions de travail dans les mines depuis le 19^e siècle.
- * Les grandes luttes sociales des mineurs.
- * L'immigration en Belgique (italienne, turque, espagnole, polonaise...).
- * La politique d'immigration belge à l'heure actuelle.
- * La situation politique en Italie après la Deuxième Guerre mondiale.
- * L'immigration italienne dans les charbonnages.
- * La catastrophe de Marcinelle et ses conséquences.
- * La silicose.
- * Qu'est-ce qu'une "Commission d'enquête parlementaire" ?
- * La CECA.
- * Le plan Schuman.
- * Qu'est- ce que l'Union Européenne ?
- * Que sont devenus les charbonnages aujourd'hui ?
- * La fermeture de Cockerill et celle des charbonnages : même combat ?





Bibliographie



Sur le charbon :

- ☞ GUNSTON (B.) - CARLIER (F.) , L'énergie et nous. Le Charbon. Paris-Tournai-Montréal, 1981.
- ☞ TIFON (G.) , Le charbon. Collection Que sais-je? n° 193, 1985.
- ☞ Les charbonnages de France, Le charbon, 4 t. , 1988.



Sur le contexte historique :

La Question royale :

- ☞ DUVIEUSART (J.), La question royale. Crise, dénouement : juin, juillet, août 1950, Bruxelles, CRISP, 1975.
- ☞ GERARD-LIBOIS (J.) & GOTOVICH (J.), Léopold III : de l'an 40 à l'effacement, Bruxelles, 1991;
- ☞ GERARD-LIBOIS (J.) & GOTOVICH (J.), Léopold III : le non-retour, dans Courrier Hebdomadaire du CRISP, n° 1010 du 7 octobre 1983.
- ☞ KEYES (R.), Echec au roi. Léopold III 1940-1951, Paris-Gembloux, 1986;
- ☞ MABILLE (X.), Histoire politique de la Belgique, Bruxelles, CRISP, 1997;
- ☞ STENGERS (J.), Léopold III et le gouvernement : les deux politiques belges de 1940, Paris-Gembloux, 1980.

La reconstruction du pays :

- ☞ BAUDHUIN (F.), Histoire économique de la Belgique 1946-1946, Bruxelles, 1958.
- ☞ LOKKER, Des bâtons dans les roues
- ☞ STEPHANY (P.), 1945. L'année de la fin du cauchemar et du commencement de l'après-guerre, Bruxelles, 1995.

L'assainissement monétaire :

- ☞ GUTT(C.), La Belgique au carrefour, 1940-1944, Paris, 1971.

La Bataille du Charbon" :

- ☞ DELATTRE (A.), Mes souvenirs, Cuesmes, 1957.
- ☞ GAIER (C.), Huit siècles de houillerie liégeoise. Histoire des hommes et du charbon à Liège, Liège, 1988.
- ☞ MORELLI (A.), L'appel à la main-d'oeuvre italienne pour les charbonnages et sa prise en charge à son arrivée en Belgique dans l'immédiate après-guerre, dans Revue belge d'Histoire Contemporaine, t. XIX, 1988, pp. 83-130.



- ☞ MORELLI (A.), L'immigration italienne en Belgique aux XIX^e et XX^e siècles, dans Hommes, cultures et capitaux dans les relations italo-belges aux XIX^e et XX^e siècles, publié sous la direction de DUMOULIN (M.) et VAN DER WEE (H.). Actes du colloque organisé à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'Academia Belgica, Rome, 20-23 novembre 1989, pp. 9 - 22.
- ☞ SUNOU (Ph.), Les prisonniers de guerre allemands en Belgique et la bataille du Charbon, 1945-1945, Bruxelles, 1980.
- ☞ Siamo tutti neri, Dossier pédagogique sur l'immigration italienne en Wallonie, IHOES, Seraing, 1997.
- ☞ 1946-1996. Ces Italiens qui ont fait notre histoire, dans La wallonie, décembre 1996, éd.spéciale.
- ☞ 8 août 1956. Marcinelle, études réunies par DASSETTO (F.) et DUMOULIN (M.), Louvain-la-Neuve, 1986.





Votre avis nous intéresse :

Si vous avez apprécié ce dossier...

Si vous souhaitez nous faire part de vos remarques, de vos suggestions...

*Merci de nous envoyer un fax au
0 (032) / 4 / 387.43.33 ou un E-Mail:
domaine@blegnymine.be
à l'attention du service pédagogique*



*** Nos autres dossiers pédagogiques :**

- A la découverte de Blegny-Mine (7-10 ans) (fr/nl)
- A la découverte de Blegny-Mine (10-14 ans) (fr/nl)
- Liège-Visé au fil de l'eau (7-10 ans) - 1 tome
- Liège-Visé au fil de l'eau (10-14 ans) - 3 tomes
- Liège-Maastricht au fil de l'eau (10-14 ans) - 1 tome
- Itinéraire Turc ou l'immigration turque dans l'industrie charbonnière belge, réalisation Kisacik Fendyie en collaboration avec Blegny-Mine

*** Egalement disponibles à Blegny-Mine, dans la Collection Comté de Dalhem :**

- Le Grand Retour des Oubliés, de Monsieur A. Lambert, édité en 1994
- La Saga d'un Prolétaire, de Monsieur J. Chaineux, édité en 1996
- 60.000 heures sous terre, de Monsieur J. Chaineux, édité en 1999
- Mon histoire au Charbonnage de Blegny-Trembleur, de Monsieur J. Defer, édité en 2000
- 20 années comme maître-ouvrier, de Monsieur J. Chaineux, édité en 2001
- Le Vieux Donjon, de Madame Wagener-Cloes, édité en 2002
- Promenade autour du Ruisseau d'Asse, de Constant-Marie Laborelle, édité en 2003



Renseignements et réservations des visites :

Domaine Touristique de Blegny-Mine,
Rue Lambert Marlet, 23 4670 Blegny
Autoroute E 40 sortie 36 ou E 25 sortie 2

Tél. : 04-387 43 33 - Fax : 04-387 58 50

<http://www.blegnymine.be> - E-mail : domaine@blegnymine.be



Une réalisation du Service pédagogique de Blegny-Mine - Grégory Crotteux.